

Trabajo Fin de Grado

Les tentatives et les propositions de modification de
l'orthographe française

Attempts and proposals of French orthography
modification

Autor/es

Irene Bonastre Serrano

Director/es

Dr. Fidel Corcuera Manso

Facultad de Filosofía y Letras
2017

Table des matières

1. Introduction.	1
2. La naissance du souci de l'orthographe en français. Le besoin d'une norme.	3
3. Les premières tentatives de modification. Le XVI ^e siècle.	6
3.1. Le développement de l'imprimerie.	7
3.2. Le rapport entre l'imprimerie et l'orthographe française.	9
3.3. Le premier ouvrage imprimé en France.	10
3.4. La façon d'agir des imprimeurs.	11
3.5. Le premier traité d'orthographe imprimé.	12
3.6. Vers la première grammaire française.	13
4. L'orthographe française à l'époque actuelle : modifications et réception.	16
4.1. L'orthographe du Français du XVII ^e au XX ^e siècle.	17
4.2. Rectifications orthographiques de 1990. La proposition du CSLF.	19
4.3. L'impact de la réforme de l'orthographe dans les médias.	21
4.4. Les problèmes orthographiques les plus fréquents des Français.	23
5. Conclusion.	25
6. Bibliographie.	27
6.1. Monographies et Manuels.	27
6.2. Sites Web.	28
Annexes	30

1. Introduction.

L'histoire de la langue française est très large. À travers l'histoire de la langue française, nous connaissons son origine et toute l'évolution qu'elle a subie dès le début. Il y a des aspects indispensables pour bien comprendre l'origine des mots et leur formation. L'étude de l'évolution et de l'utilisation de l'orthographe est une question particulièrement intéressante.

L'orthographe va être l'objet d'étude de notre travail. Nous avons choisi ce sujet parce que l'orthographe est toujours présente, à chaque fois que nous écrivons et même, des fois, lorsque nous parlons. En plus, il faut très bien connaître les normes orthographiques pour montrer et atteindre un bon niveau de maîtrise de la langue française.

Considérons la définition du concept d'orthographe. D'après le portail lexical du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL), le terme *orthographe* vient du grec *orthographia*, qui est un mot « composé à partir de *orthos* 'droit, juste, sensé', et *graphein*, 'écrire'. » Sa signification est : « ensemble des règles permettant de noter les sons, de transcrire les mots d'une langue au moyen de caractères d'écriture, suivant les formes consacrées par l'usage ; connaissance que l'on a de ces règles. »

L'utilisation de l'orthographe devient donc très importante dans la reproduction écrite de la langue française. C'est pour cette raison que nous allons analyser ce thème d'une manière assez détaillée. Nous allons faire un parcours dès le début du français, c'est-à-dire, depuis le IX^e siècle, qui marque la naissance du besoin de l'orthographe française, jusqu'à nos jours. Nous voyons ainsi de quelle façon l'orthographe a évolué, et toutes les modifications et les propositions de réforme qu'elle a subies au long des siècles.

Ce travail vise à montrer comment et combien l'orthographe a changé et quelles sont les réformes les plus importantes qu'elle a subies, car la langue française a beaucoup évolué depuis l'ancien français. En général, cette évolution de la langue dépend de la société ou des événements et des usagers du français.

Il faut remarquer que, de nos jours, l'orthographe est une question qui provoque toujours une certaine controverse. En 2016, la polémique a été ravivée lorsque le

Conseil Supérieur de la Langue Française (CSLF)¹ a mis à point une orthographe réformée dont la proposition date de 1990. Avec cette orthographe nouvelle, on supprime, par exemple, l'accent circonflexe dans certains cas.

Pour faire cela, nous nous sommes basées sur des ouvrages de caractère historique, plus concrètement des manuels sur l'histoire de la langue française et sur l'histoire de l'orthographe française. Nous avons consulté aussi des dictionnaires et quelques articles qui nous ont permis de voir l'actualité de l'orthographe. Nous avons aussi consulté quelques sites web que nous avons considérés intéressants.

Notre travail est composé par quatre parties. Nous avons effectué cette division suivant un ordre chronologique, afin de pour constater l'évolution de l'orthographe de la langue française. Nous arrivons ainsi jusqu'à l'époque actuelle.

Le premier point que nous abordons c'est la nécessité d'avoir une norme d'orthographe. Nous nous occupons de l'orthographe au Moyen Âge et de comment elle devient nécessaire pour l'expression écrite. Nous arrivons ensuite au XVI^e siècle, un siècle plein d'événements qui vont avoir une grande influence sur l'orthographe. Nous trouvons le développement de l'imprimerie comme l'un des éléments clé de ce siècle.

Le parcours que nous réalisons au XVI^e siècle, nous permet d'arriver à la première grammaire du français écrite en langue française. Il faut nommer L. Meigret comme l'auteur de cette grammaire. Nous nous référons aussi à quelques autres auteurs, très importants aussi.

Nous finissons notre travail avec la considération de l'orthographe à l'époque actuelle. Nous voyons comment, en 1990, il y a eu une réforme très importante qui va s'imposer peu à peu. En 2008, il y a déjà des manuels scolaires qui introduisent cette réforme. Même si ce n'est qu'en 2016 que la polémique sur la réforme de l'orthographe va fortement augmenter.

¹ J'utilise l'abréviation *CSLF* pour faire référence au Conseil Supérieur de la Langue Française.

2. La naissance du souci de l'orthographe en français. Le besoin d'une norme.

Nous allons faire un parcours au long de l'histoire de la langue française faisant attention à la question de l'orthographe et à la raison pourquoi le français a eu besoin d'une norme. Le français est une langue qui n'a pas existé depuis toujours dans le territoire de la France actuelle. Avant la naissance du français, nous trouvons le latin, qui s'est superposé aux langues des peuples pré-romains. Nous pouvons différencier le latin culte du latin vulgaire ; c'est ce dernier qui s'impose en Gaule. Ce latin primitif va beaucoup évoluer à cause de son usage et des conséquences de celui-ci. Dû à ces changements, le latin commence à acquérir de nouvelles caractéristiques qui vont donner lieu à ce que nous allons appeler l'ancien français. Ce sera le résultat du latin avec quelques modifications.

Comme nous avons déjà mentionné, le latin était la langue utilisée avant l'apparition du français. Le latin avait sa propre orthographe qui utilisait l'alphabet latin, et suivait un double principe : c'était d'employer « toujours le même signe pour un son donné et toujours la même valeur pour un signe. » (Cohen, 1973 : 40)

Nous attestons l'ancien français à partir du IX^e siècle, car à partir de cette date nous trouvons des textes écrits dans une langue qui n'est pas le latin. De plus, il y a eu des manifestations externes, comme les Conciles de 813, parmi lesquels nous trouvons le Concile de Tours, le Concile de Mayence, le Concile d'Arles, le Concile de Chalon-sur-Saône et le Concile de Reims. Ces conciles étaient des réunions de tous les évêques d'un territoire où ils ont accordé que la langue de l'Église pour s'adresser aux fidèles ne serait pas le latin. Cela marque l'imposition de cette nouvelle langue dans les prêches. Ils ne pouvaient pas être prononcés en latin mais en *rusticam romanam linguam*, c'est-à-dire, en langue romane rustique.

Il semble intéressant de signaler que c'était la langue vulgaire quotidienne parlée par le peuple que nous voyons aussi dans la littérature hagiographique, c'est-à-dire, la littérature sur la vie des saints, et dans les chansons de geste chantées par les jongleurs. C'est donc au XI^e siècle que la tradition orthographique va commencer.

Quant au sujet qui nous concerne, au Moyen Âge il n'y avait pas de norme orthographique, c'est-à-dire, il n'y avait pas de règles pour écrire. À ce moment, les

clercs étaient des personnes privilégiées parce qu'ils savaient lire et écrire, tandis que la plupart de la société était analphabète. Comme il y avait peu de gens qui avaient des connaissances, le fait d'avoir une norme orthographique était presque impossible car quand les scribes copiaient les manuscrits à la main, ils pouvaient faire des fautes et c'est pour ça que nous pouvons trouver le même mot écrit de différentes façons parce qu'il n'y avait pas de règles orthographiques.

La question de l'orthographe apparaît dès le premier texte écrit en français. Il s'agit des *Serments de Strasbourg* qui date de 842 et dont nous conservons un manuscrit. C'est un texte très proche du latin ; les historiens de la langue croient que ce texte marque la naissance d'une nouvelle langue, le français. Dans ce texte, nous constatons une grande hésitation orthographique ce qui montre que l'état de la langue et la tradition écrite est nulle. Il faut remarquer qu'en ancien français nous ne trouvons que deux cas, l'un est le cas sujet et l'autre est le cas régime tandis qu'en latin il y en a six.

En fin, c'est un texte assez maladroit qui n'a pas de tradition préalable parce qu'il présente une variation orthographique remarquable. À titre d'exemple, nous pouvons trouver un même mot avec des terminaisons différentes.

À la fin du IX^e siècle, en 881, nous avons aussi la *Séquence ou Cantilène de Sainte Eulalie* qui est le deuxième texte qui apparaît en France. Cette cantilène est un texte dédié à Sainte Eulalie de Mérida qui était très célèbre. On considère que ce texte inaugure la littérature hagiographique en français. La cantilène est un hymne liturgique, alors elle est conditionnée par la forme latine car le latin était la langue de l'Église. À partir de ce moment, la production des textes augmente de plus en plus et nous trouvons des chansons de geste, des romans et des hagiographies.

Au XI^e siècle, les prêtres utilisaient une graphie française qui suivait le latin de très près. Pour cela, le français de cette époque conservait quelques caractéristiques du latin. La langue évoluait rapidement, de la même façon qu'elle le fait de nos jours. Par conséquent, nous allons constater que la différence entre la langue écrite et la langue parlée va être énorme.

Pour continuer avec les traits de cette orthographe, nous pouvons constater qu'en ancien français, il n'y avait pas d'accents graphiques parce qu'ils n'existaient pas encore. Par exemple, pour différencier la voyelle *e* puisqu'elle avait plusieurs façons de

se prononcer, on employait de différentes consonnes. Selon les consonnes situées à côté du *e*, nous prononcions cette voyelle d'une manière ou d'une autre, au lieu d'avoir des accents. C'est très intéressant de remarquer que Marcel Cohen signale que l'orthographe était différente dans les divers manuscrits ; donc, pour lui, les règles n'étaient pas du tout fixées.

« Ajoutons enfin qu'il n'y a pas eu de règles fixes à l'époque féodale ; les orthographes varient sensiblement de manuscrit à manuscrit. » (Cohen, 1973 : 95)

Un autre aspect à remarquer c'est le rôle de l'article, qui est très important même aujourd'hui. L'article avait des cas, c'est-à-dire, sa forme variait pour marquer la fonction syntaxique du substantif qu'il accompagne dans une phrase. Il y avait deux cas, le cas sujet et le cas régime. Il commence à exister depuis le latin et il va évoluer jusqu'à nos jours. Il sert à marquer le genre et le nombre des mots. C'est indispensable dans le développement de la langue française.

Dès le XIII^e siècle, les documents publics ont été rédigés en langue vulgaire et à ce temps-là une partie sera écrite en français. Le philologue et romaniste français Gaston Paris, croyait que dans les manuscrits du XII^e au XIII^e siècle l'orthographe était très bonne. C'est pourquoi l'orthographe à ce moment-là a beaucoup progressée et, en plus, l'alphabet latin va changer beaucoup que nous allons trouver un alphabet modifié pour l'ancien français.

Alors, le français va s'éloigner du latin de plus en plus parce que le français n'arrête pas d'évoluer, et cette évolution est le résultat d'un ensemble de facteurs, comme le passage du temps, mais aussi de l'influence des langues qui ont été parlées dans le territoire français. Nous allons trouver des transformations du français même si l'orthographe va essayer de s'approcher des origines de cette langue. Toutes ces transformations commencent à partir du XIII^e siècle. Il faut ajouter qu'il y aura de grandes différences entre les niveaux de langue, populaire ou lettrée. C'est pour ces évolutions que nous pouvons considérer le XIII^e siècle comme le siècle de l'apogée de l'orthographe de l'ancien français.

D'après W. von Wartburg, à la fin du XIII^e siècle, la voyelle *e* en syllabe fermée ne pouvait pas tomber mais le *-e* final va disparaître, quand on prononce par exemple *pere* on réalise /per/. La prononciation joue un rôle primordial dans l'orthographe parce que le français oral influençait ce qu'on écrivait à ce moment.

Un grand fait va avoir lieu à cette époque ; c'est la disparition des cas, car il y aura assez de mots qui vont avoir la même forme au cas sujet et au cas régime. Donc, cela va provoquer la disparition de la déclinaison dans la langue parlée et puis elle ne va plus exister d'aucune façon. Cela va avoir une influence sur l'orthographe et va faciliter un peu plus son bon usage.

Il est nécessaire de tenir compte des faits qui se passent dans la société mais aussi de la culture car elle va beaucoup influencer l'évolution de l'orthographe pour arriver à celle de nos jours. Un très bon exemple est la Guerre de Cent Ans, qui a été fondamentale pour l'unification des orthographes nationales et leur formation.

D'autre part, l'écriture telle quelle va aussi changer, nous allons trouver même « des scribes soigneux qui transcrivent les manuscrits, posément, à peu d'exemplaires, pour eux-mêmes, leurs proches ou leurs protecteurs ; les nouveaux clercs sont des *séculiers*, et passent rapidement de quelques centaines à plusieurs milliers. » (Catach, 1978 : 17). Catach considère que l'orthographe du moyen français fait partie de la base de l'orthographe moderne.

Finalement, nous constatons que l'orthographe est en rapport avec les différentes variétés linguistiques et c'est pour cette raison qu'il sera nécessaire d'avoir une norme orthographique pour mieux comprendre les textes.

3. Les premières tentatives de modification. Le XVI^e siècle.

Le XVI^e siècle a été un siècle plein d'événements et cela va provoquer des changements pour la langue. L'un des plus importants faits a été le développement de l'imprimerie car le fait d'avoir des textes imprimés va poser une question importante qui sera l'orthographe.

En plus, le XVI^e siècle sera le siècle des grammairiens. C'est au cours de ce siècle qu'apparaît la première grammaire française. Il faut remarquer que parmi les premières grammaires du français, nous attestons aussi le français en tant que langue étrangère, c'est-à-dire, ce sont des grammaires rédigées en une autre langue pour apprendre le français.

Nous ne devons pas non plus oublier un événement politique de grande importance: l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts (1539) qui est une ordonnance de François Ier. Cette ordonnance marque un moment important pour la langue, parce qu'on établit que la langue utilisée dans tous les procédures et actes judiciaires seront rédigés « en langage maternel françois et non autrement ». En 1539, on établit pour la première fois une seule langue dans tout le royaume de France, le français. C'est imposition du français comme langue officielle.

3.1. Le développement de l'imprimerie.

Avant la naissance de l'imprimerie en France, nous attestons de différentes méthodes pour s'exprimer et pour pouvoir communiquer. C'est ainsi que nous trouvons plusieurs types d'écriture au moyen des symboles ou des signes jusqu'à arriver aux lettres que nous connaissons aujourd'hui.

La langue orale était le premier moyen d'expression pour transmettre des pensées et des connaissances. Une des formes de manifestation de la langue écrite ont été les figures symboliques ; mais ces symboles n'avaient pas une signification fixée parce qu'un même symbole pouvait avoir de différents signifiés. Donc, ils pouvaient causer un problème d'ambiguïté et c'était parfois difficile à comprendre. À cause de ce problème, on a essayé de « peindre les sons » (Dupont: 1854a, 3). C'est à ce moment-là, que les lettres ont apparues. Chacune marquait un son différent et une suite de ces lettres formait différents mots.

On a connu une écriture avec des abréviations qui avait une origine très ancienne. Cette méthode a été utilisée par les Hébreux ou les Romains. En Grèce, les grecs utilisaient des sigles qui étaient une méthode rapide même s'il n'était pas autant rapide que les mots. La représentation manuscrite des sons à travers les lettres s'améliorera au long des siècles. De plus, la forme manuscrite sera la seule manière de production de livres en Europe jusqu'au XV^e siècle.

Dans la deuxième moitié du XV^e siècle, l'imprimerie commence son développement en France, aux environs de 1470. L'imprimerie est une nouvelle technique qui permet de multiplier les copies des documents et des livres. C'était une forme rapide d'obtenir plusieurs exemplaires absolument identiques d'un même livre.

Au début, les imprimeurs ont créé des planches fixées, mais peu après, ils ont inventé des caractères mobiles qui faisaient plus facile l'impression et aussi la conformation écrite de mots. De cette manière, la xylographie donnera lieu à l'imprimerie typographique où nous trouvons différents types de composition des caractères et des formes.

« L'imprimerie, qu'on appelle généralement aujourd'hui typographie, est l'art de reproduire l'empreinte de lettres ou caractères mobiles en relief, soit sur le papier, soit surtout autre objet destiné à la recevoir et à la multiplier. » (Dupont: 1854a, 53)

Il y avait plusieurs types de caractères comme le caractère romain ou le semi-gothique, mais il y en avait un qui était le plus utilisé, c'est le gothique. « Ce caractère régna longtemps dans les imprimeries de France et d'Allemagne, et ne céda que lentement sa place à des types plus corrects et plus élégans. » (Dupont, 1854a : 18)

Au XVI^e siècle, nous trouvons pour la première fois le caractère italique, c'est donc à partir de ce moment que ce caractère va s'utiliser. On l'appelle aussi *cursif* et il est considéré comme la plus belle écriture parce qu'elle essaie de représenter l'écriture à la main. De plus, beaucoup d'autres caractères vont apparaître, même si tous n'ont pas eu de succès.

« Au commencement du seizième siècle, Aide Manuce, qui porta l'art de l'imprimerie à un haut degré de perfection, inventa le caractère italique, qu'il employa pour la première fois dans une édition d'Horace publiée en 1501. On le nomme aussi cursif, parce que ses traits déliés et un peu couchés semblent tracés par une main courante. » (Delandine, 1814 : 19)

Une question que nous pouvons nous poser, c'est de quelle manière l'imprimerie est arrivée. La première fois que nous trouvons un texte imprimé, c'est au milieu du XV^e siècle à Mayence. C'est dans cette ville que l'imprimerie est née vers 1450 et c'est là qu'elle a commencé à se développer. Cette découverte a été très importante pour l'humanité, car elle a permis un progrès énorme pour l'édition de textes. Cette innovation a été attribuée à Gutenberg, un homme d'origine allemande. Des hommes savants partageaient l'idée qu'il a été le premier inventeur de l'imprimerie car il y avait d'autres qui considéraient Waldfoghel comme l'inventeur de l'imprimerie.

« Quelques-uns ont écrit que Waldfoghel pourrait être aussi bien que Gutenberg l'inventeur de l'imprimerie. D'autres ont conjecturé qu'il avait été, au service de l'orfèvre Hans Dünne, témoin dans le procès de Gutenberg à Strasbourg en 1430, et qu'il aurait surpris les secrets de ce dernier. » (Claudin, 1800 : 6-7)

Au début, l'imprimerie a été considérée comme « une œuvre diabolique » (Dupont, 1854a : 30.) ; pourtant, l'imprimerie a surpassé tous les problèmes. Grâce à Gutenberg, nous avons aujourd'hui les caractères mobiles pour mieux former les mots.

L'utilisation de l'imprimerie était de plus en plus fréquente et les imprimeurs pouvaient multiplier les copies autant qu'ils le voulaient pour une meilleure diffusion. Le progrès de ce mécanisme innovateur en France dépendait aussi du roi. Les décisions des rois étaient importantes parce qu'ils pouvaient modifier les faits historiques à sa propre convenance, par exemple, il y avait des modifications dans la rédaction des guerres ou des occupations.

L'imprimerie a eu un rôle important, mais parfois ce nouveau mécanisme a mal agi parce qu'il a diffusé des excès et des vices de la société, et il a altéré l'histoire. D'une autre part, il a maintenu le peuple informé de tout ce qui se passait à ce moment-là. Alors, il y a deux aspects, l'un positif et l'autre négatif.

3.2. Le rapport entre l'imprimerie et l'orthographe française.

Le rapport entre l'imprimerie et l'orthographe est assez visible parce que dès l'apparition de cette nouvelle technique d'écriture, l'orthographe va avoir plus d'importance. Elle va permettre même le passage d'une orthographe traditionnelle vers une orthographe moderne. L'orthographe traditionnelle est celle qui est très proche du latin tandis que celle qui est plus moderne s'en éloigne de plus en plus. Bien qu'il y ait des imprimeurs, surtout au début du XVI^e siècle, qui ont voulu suivre l'orthographe traditionnelle, une orthographe plus moderne s'impose petit à petit.

Nina Catach considère que les imprimeurs ont la responsabilité de bien transmettre l'orthographe à travers l'imprimerie. C'est pour cela qu'ils l'ont nommé *orthotypographie* car c'est une combinaison de l'orthographe avec l'écriture.

« En partant de l'hypothèse qu'avec le passage de la plume à la presse, une partie de la responsabilité de notre orthographe est passée des mains du copiste, du maître écrivain ou du maître d'école à celles de l'imprimeur, on peut appeler *orthotypographie* cette partie [...] de l'orthographe, qui intéresse l'atelier d'imprimerie [...]. » (Catach, 1968 : 12)

Nous attestons que le XVI^e siècle marque une évolution de l'orthographe à cause de l'apparition de l'imprimerie ; qu'il y a un rapport très important entre l'orthographe et

l'imprimerie. Au début de ce siècle, les imprimeurs faisaient beaucoup de erreurs parce qu'ils ne suivaient aucune règle fixée. Il y avait beaucoup de livres mal imprimés. C'est parce que la plupart des imprimeurs de cette époque-là ne donnaient pas de l'importance à l'orthographe, ils y mettaient une attention insuffisante.

Alors, au début de l'imprimerie l'orthographe a beaucoup souffert à cause de l'insouciance des imprimeurs à l'heure d'imprimer. Pour cela, nous pouvons trouver beaucoup de fautes et d'incorrections. Les erreurs d'orthographe vont se dissiper peu à peu car les imprimeurs vont faire un bon usage de l'orthographe.

Pour conclure, l'orthographe et l'imprimerie vont de la main et toutes deux vont évoluer au long de l'histoire de la langue française. Malgré tout, l'imprimerie a eu du succès et son utilisation a encouragé les gens à lire et à apprendre à lire. « Cette nouvelle technique est accompagnée peut-être d'une révision ou une mise au point de l'orthographe. » (Cohen : 1973, 163)

3.3. Le premier ouvrage imprimé en France.

L'imprimerie est arrivée en France de la main de trois imprimeurs : Ulrich Gering, Michael Friburger et Martin Cranz, qui étaient d'origine allemande. De plus, ils ont fondé le premier atelier à Paris, où les livres étaient imprimés. L'imprimerie ne s'est pas installée du jour au lendemain, elle a eu tout un procès car les appareils n'existaient pas là-bas. Il a fallu du temps jusqu'à l'édition du premier livre imprimé en France.

Il semble très intéressant de savoir que le premier livre imprimé à Paris, et même en France, a été un recueil des *Lettres* de Gasparini de Bergame rédigé en latin. Il faut remarquer que le deuxième livre imprimé à Paris, c'était sur l'orthographe latine. Il s'intitule *Gasparini Orthographia* ; il est aussi rédigé en latin. Ce sont des événements très importants pour l'évolution de la langue, de l'imprimerie et même de la société. Ces deux livres ont été imprimés en 1470.

« Le *Gasparini Epistolæ* est imprimé sur un papier petit in-quarto d'excellente qualité, fort et très épais, sans chiffres, réclames ni signatures. » (Claudin, 1900 : 22)

« Le second livre imprimé à Paris est un autre ouvrage du même auteur sur l'orthographe latine. Jean de La Pierre en revit également le texte et le fit suivre d'un chapitre de Guarini de Vérone sur les diphtongues. » (Claudin, 1900 : 25)

Les premiers livres imprimés dans le monde étaient sans une date concrète. D'après Arthur Christian, le premier livre publié en français en France a été *Les Grandes Chroniques de France*, ou *Chroniques de Saint-Denis*. Il a été publié à Paris en 1476 par Pasquier Bonhomme.

3.4. La façon d'agir des imprimeurs.

L'activité des premiers imprimeurs n'a pas été si facile, car ils continuaient avec la façon d'écrire des manuscrits, c'est-à-dire que chacun suivait ses propres tendances orthographiques. Le changement ne s'est pas effectué immédiatement car les premiers imprimeurs ont refusé de suivre des normes d'usage. En ce qui concerne l'orthographe, ils n'en ont pas eu de souci car les prédécesseurs, clercs et scribes, avaient déjà une technique orthographique.

De cette manière, au début nous pouvons trouver un même ouvrage écrit de différentes manières, parce que les imprimeurs ne suivaient pas de normes. « Les premiers imprimeurs [...] ont gardé d'abord la technique orthographique de leurs prédécesseurs, les légistes et basochien du 15^e siècle. » (Cohen, 1973 : 163)

C'est au moment de l'arrivée de l'imprimerie que l'on commence à parler du bon usage de la langue. C'est à la même époque que nous allons trouver une simplification de l'écriture quant à l'excès de signes. Pour cela, il y aura des signes de ponctuation, des accents et des majuscules, c'est-à-dire, un système plus aisé que celui du manuscrit.

D'autre part, les imprimeurs ont été l'un des éléments-clés du succès de l'imprimerie, même si au début les imprimeurs ne se sont pas mis d'accord. À un moment donné, cela a changé. Les premiers imprimeurs pouvaient être les mêmes écrivains qui écrivaient les manuscrits. Quand l'imprimerie est arrivée en France, ils ont dû changer peu à peu leur vision des textes et ils ont commencé à utiliser cette nouvelle technique.

« Qui disait alors imprimeur entendait par là un homme instruit, un érudit même, toujours consciencieux et honorable, n'ayant qu'une passion, celle de la science; qu'un désir, celui d'une noble illustration ; qu'une crainte, celle de se voir surpasser en talents et en gloire. » (Dupont : 1854b, 3)

Même si l'imprimeur est une personne importante dans la réalisation du livre, son nom n'apparaît pas écrit. Normalement, nous trouvons le nom de la personne qui a édité le livre ou de celui qui l'a vendu.

Il faut nommer Geoffroy Tory, qui a été le premier imprimeur royal et aussi l'un des réformateurs de l'orthographe et de la typographie. Il a introduit de nouveaux signes comme les accents, l'apostrophe ou la cédille. Il est l'auteur de *Champ Fleury* (1529)² où nous pouvons vérifier une graphie qui se ressemble à celle des siècles précédents. Cette ouvrage ne concerne pas de manière explicite la langue mais l'art, les sciences et les proportions des lettres ; elle montre les soucis des imprimeurs en relation avec la manière comment s'utilisent les signes et les caractères.

N. Catach croit que Tory pensait que l'orthographe avait besoin de faire très peu de changements pour obtenir la perfection. Mais de nos jours, nous constatons que l'orthographe a beaucoup évolué après cette œuvre puisque maintenant elle a comme base l'économie du langage.

La première grammaire publiée est celle de Jean Palsgrave, publiée à Londres en 1530. Malgré son titre en français, elle est écrite en anglais. C'est une grammaire pour l'enseignement du français comme langue étrangère. C'est quelque chose qu'on pourrait nommer le processus d'extension de l'enseignement et l'apprentissage du français en Europe.

3.5. Le premier traité d'orthographe imprimé.

Le premier traité imprimé d'orthographe française a été écrit par Jean Saint-Denis à Paris en 1529. Le manuscrit n'a pas été corrigé avant d'être imprimé. Saint-Denis considère que l'orthographe a été dégradée à cause d'avoir laissé le latin d'un côté. Il veut aller en arrière pour atteindre le latin. Il insiste tout au long de l'ouvrage sur l'idée que l'orthographe était détériorée.

Dans cet ouvrage, l'auteur parle de certaines mesures qu'il fallait suivre pour améliorer la façon d'écrire et il est en train de simplifier l'écriture. Ce qu'il fait dans ce

² Tory, G. (1529) *Champfleury ou L'Art et Science de la proportion des lettres*, Paris (Reimpr. de Slatkine Reprints. Genève, 1973).

traité, c'est d'établir quelques règles d'orthographe. Il se base sur le principe de rapprochement : il s'agit de se maintenir proche du latin, sans trop de variations.

Cependant, nous pouvons différencier chez les imprimeurs deux tendances ; d'un côté les imprimeurs ou écrivains qui suivaient l'orthographe traditionnelle, et d'un autre côté ceux qui préféraient l'orthographe moderne.

Robert Estienne était un imprimeur qui a écrit un dictionnaire de latin et français. Il veut que cet ouvrage soit considéré comme modèle d'orthographe. Il a marqué des principes à suivre. Il était l'adversaire de L. Meigret et de J. Peletier du Mans (auteurs que nous allons voir plus tard) car ils ne suivent pas le même modèle d'orthographe.

R. Estienne suivait le principe de rapprochement, il ne s'éloignait pas des mots latins, donc il utilisait l'orthographe traditionnelle. D'autre part, il va introduire l'accent aigu que nous trouvons déjà dans la langue latine et c'est une façon d'imitation.

3.6. Vers la première grammaire française.

D'après W. von Wartburg, « l'école était le grand obstacle à la libre expansion du français. » (1971 : 147) Le français au début du XVI^e siècle n'était pas admis dans les collèges, la seule langue admise était le latin. Pour cette raison, la langue française était considérée un problème ; même quand les enfants jouaient, ils devaient le faire en latin. Cette vision changera très tôt puisque finalement le français va devenir la langue prédominante.

« Au XVI^e siècle le français s'est donc émancipé de la tutelle du latin. C'est là le premier grand fait de la Renaissance ; le deuxième est plus ou moins la conséquence. C'est l'apparition des études grammaticales. » (Wartburg, 1971 : 150)

La Renaissance signifie, donc, un grand changement pour l'histoire de la langue française parce que le français s'éloigne de la dépendance du latin. Ce fait va supposer le développement du français en tant que langue ayant les mêmes possibilités que le latin. Nous allons trouver des dictionnaires et des manuels de grammaire française. Mais cela ne sera pas facile et il a fallu faire beaucoup d'efforts pendant tout le XVI^e siècle.

« La question de la difficulté pour apprendre à écrire ne se posait pas, puisque l'orthographe française n'était pas enseignée aux enfants, qui apprenaient à lire sur des livres en latin ; d'autre part les adultes étaient libres d'écrire comme ils voulaient, lorsqu'ils n'étaient pas des professionnels ; seuls les imprimeurs devaient appliquer l'orthographe. » (Cohen, 1973 : 164)

Le fait de ne pas suivre les mêmes normes a été un grand problème longtemps. Cependant quelques-uns, comme Geoffroy Tory, ont essayé d'éviter les ambiguïtés que certaines consonnes comme le *u* ou le *v* provoquaient. Comme nous avons déjà signalé, il a publié *Champ Fleury* en 1529. C'était un ouvrage où il a proposé un meilleur usage des lettres.

Un peu plus tard, c'est Estienne Dolet qui a insisté sur l'amélioration de l'écriture. Mais aucun de deux n'a eu de succès, parce qu'il y avait beaucoup d'imprimeurs qui ont refusé de suivre ces nouveautés. Il n'y avait pas de progrès si la vision des imprimeurs ne changeait pas ; donc l'orthographe était la même qu'aux siècles précédents avec quelque petits changements.

L'orthographe va changer peu à peu pour devenir plus convenable. Même les textes latins vont être révisés. Mais, bien que la nouvelle orthographe commence à s'implanter, Mathurin Cordier, un humaniste français, insiste sur l'utilisation de l'orthographe classique.

« L'orthographe des textes latins alla en s'améliorant peu à peu, mais on a vu que Mathurin Cordier était obligé de rappeler à ses élèves qu'il ne faut pas écrire *magistron* pour *magistrum* ni *audiantes* pour *audientes*, [...]. »
(Beaulieux, 1967 : 221)

Les premiers ouvrages sur la grammaire française sont des traités de grammaire ayant une intention didactique ; qui s'adresse des fois, comme nous avons dit, à des étrangers. Ceci dit, les premières grammaires du français apparaissent au XVI^e siècle. Elles suivent un principe de description de la langue française qui a deux voies : d'un côté la description de la langue française en elle-même, et d'un autre côté la langue française comme une langue étrangère. Cela veut dire qu'il y avait des grammaires françaises pour des Anglais, pour des Allemands ou pour des Espagnols.

En 1550, nous trouvons le traité de Meigret, intitulé *Le tretté de la grammere françoise*. Meigret était un grammairien qui avait aussi publié en 1542 le *Traité touchant le commun usage de l'écriture françoise*. Nous devons nous référer à Meigret parce qu'il a été le premier à proposer des modifications orthographiques. Même s'il n'a pas été le seul, il a été le premier à écrire une grammaire du français écrite en langue française. Il va s'occuper du bon usage.

Il a montré que l'écriture française était très compliquée. Il propose alors une réforme de l'orthographe pour l'approcher de la prononciation. C'est la première grammaire qui propose un changement de l'orthographe du français. Dans le titre de l'ouvrage, nous constatons qu'il a essayé de rapprocher l'écriture et la façon de parler.

Il était Lyonnais (domaine franco-provençal) ; et sa façon de parler et sa perception de la langue française, était sans doute conditionnée par le lieu d'où il provenait. Il utilise des signes nouveaux qui développent le besoin d'employer des caractères d'imprimerie nouveaux.

W. von Wartburg considère que le premier grammairien a été Jacques Dubois même s'il croit que Meigret a été l'auteur qui a écrit le livre le plus sérieux avec les plus importants éléments de la grammaire française. Jacques Dubois a écrit, en latin un traité intitulé *In linguam Gallican Isagoge, una cum eiusdem Grammayica Latino-Gallica, ex Hebraeis, Graecis & Latinis authoribus*, publié en 1531. À partir de ces deux auteurs, nous allons trouver un nombre de plus en plus important de dictionnaires et de manuels de grammaires. « Meigret est le premier qui distingue entre le bon et le mauvais usage. » (Wartburg : 1971 ,150)

Dans son *Traité* de 1542, Meigret va proposer des modifications pour améliorer le français. Parmi celles-ci, nous trouvons l'élimination des lettres inutiles comme le *g* quand il est à la fin d'un mot, car il n'a pas aucun rôle. Par exemple, nous trouvons *ung*, *chacung* et *besoing* qui vont devenir en *un*, *chacun* et *besoin*. (Brunot, 1966b : 101)

De plus, nous trouvons aussi des substitutions d'une lettre à une autre par exemple, une voyelle telle que le *o* substituée par une autre comme le *u*. Il a proposé de nouvelles lettres et pour cela nous avons à ce moment deux types de *e*, le *e* ouvert et le *e* fermé.

Nous pouvons signaler que Meigret a fait cette proposition de réforme parce qu'il croyait que l'orthographe avait trois vices, c'est-à-dire, des aspects à améliorer. Ces trois vices sont : la *diminution*, qui fait référence à la carence d'un caractère qui est prononcé mais qui n'est pas écrit. Ensuite, la *superfluité*, c'est-à-dire, des caractères qui s'écrivent mais qui ne se prononcent pas. Finalement, le troisième vice que Meigret considère qu'il faut modifier, c'est *l'usurpation* d'une lettre par une autre ; cela veut dire qu'une lettre a assimilée le son d'une autre, par exemple, le cas du *c* qui a une prononciation /k/ mais qui s'est approprié aussi le son /s/.

Même si les modifications proposées par Meigret ont été bien reçues par plusieurs auteurs, ces changements ne sont pas arrivés à s'implanter pour la plupart. La réforme proposée n'est pas entrée en général dans l'usage de ce moment-là.

Jacques Peletier va être un autre grammairien qui va être pour la réforme. Il a publié en 1550 un ouvrage intitulé *Dialogue de l'ortografe e prononciation Françoese*. Il veut réformer l'orthographe et il essaie de donner une nouvelle orthographe. Il défend une orthographe phonétique et il propose un système graphique nouveau, tandis que Meigret préfère une orthographe étymologique. Peletier et Meigret sont des adversaires quant à ses idées. Tous les deux vont consacrer quelques parties de leurs ouvrages à se donner mutuellement des réponses en relation avec les différentes propositions qu'ils réalisent.

Pour conclure, ce qui nous intéresse c'est de savoir si les modifications se sont implantées à ce moment-là. La réponse n'est pas si facile, et elle ne peut pas se réduire à oui ou non. Il faut du temps pour que les grammairiens intègrent ces modifications. Tout changement ne se fait pas vite mais, il faut l'assimiler et le comprendre pour pouvoir l'adopter.

En tout cas, le XVI^e siècle donne lieu à beaucoup de modifications orthographiques importantes et cela va continuer au cours des siècles suivants.

4. L'orthographe française à l'époque actuelle : modifications et réception.

Nous venons de considérer le XVI^e siècle, et ce que nous allons voir ensuite ce sont les notions les plus importantes qui vont permettre d'arriver à l'époque actuelle de l'orthographe française. L'évolution de l'orthographe dans l'histoire de la langue française a été énorme. De nos jours, l'orthographe continue à changer ; ce changement dépend beaucoup de l'usage des locuteurs.

Nous considérons que ce sont surtout les jeunes qui ont une grande influence sur la langue française. On peut voir ce « problème » aussi dans d'autres pays comme l'Espagne. Cela veut dire que l'influence des jeunes parfois n'est pas la meilleure option, car si on acceptait toujours les propositions des jeunes ou des adolescents, l'écriture pourrait devenir libre sans aucune règle orthographique. Cela serait une situation chaotique si tout le monde écrivait d'une façon différente.

L'Académie Française va essayer de renouveler la langue française et de la mettre à jour. Donc, elle va proposer des réformes orthographiques même si ces modifications ne vont pas être bien reçues par tous les Français car il va y avoir des gens en désaccord avec ses mesures.

Nous considérerons finalement quel est l'impact que ces modifications ont eu dans la société française à travers les médias et une autre question très intéressante sera les erreurs d'orthographe les plus fréquents des Français à nos jours.

4.1. L'orthographe du Français du XVII^e au XX^e siècle.

En 1635, il a eu lieu un autre événement très important pour le développement de la langue française et donc, pour l'orthographe. C'était la création de l'Académie Française. Cette Académie a été fondée par Richelieu et elle constitue l'une des cinq Compagnies de l'Institut de France.³

L'Académie est composée de quarante personnes, même si aujourd'hui il y a trente-sept car il y a trois postes qui sont libres. Les fonctions principales des académiciens étaient le « nettoyage » de la langue française, l'établissement d'un usage correct des mots et la réalisation d'un programme de son travail linguistique.

Un des objectifs de l'Académie Française est l'élaboration d'un dictionnaire de la langue française. La première édition de ce dictionnaire de la langue française, de l'Académie Française, aura lieu en 1694.

Si nous regardons le XVIII^e siècle, nous pouvons voir qu'il y a eu des modifications orthographiques à cause des propositions des gens savants de ce siècle, car ils ne voulaient pas continuer la tradition orthographique du XVII^e siècle. Alors, il va y avoir une révision de l'orthographe en 1740, dans laquelle nous pouvons vérifier l'existence de beaucoup de changements, parmi lesquels l'élimination de lettres « inutiles » comme le *p* dans *recepvoir* ; ou le changement de *y* pour *i* à la fin des mots, comme le cas de *roy* qui devient *roi*. Marcel Cohen considère que cette proposition de 1740, « c'est

³ L'Institut de France est, en effet, formé de l'Académie Française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques.

malheureusement la seule simplification officielle importante de l'orthographe dont nous ayons à parler, jusqu'à nos jours. » (Cohen, 1973: 224)

Cependant, ce sera dans l'édition du dictionnaire de 1762 que ces changements seront réalisés et publiés. De plus, Voltaire va changer *oi* par *ai* dans les substantifs mais aussi dans les temps verbaux de l'imparfait. (AF, 2016b : 1)⁴ L'Académie Française va simplifier et même introduire des mots nouveaux. À travers les différentes éditions du *Dictionnaire*, les académiciens vont modifier les mots en tenant compte de l'orthographe. Par conséquent, la troisième édition (1740) et la quatrième édition (1762) du dictionnaire ont été riches en simplifications et rectifications.

À partir de 1832⁵, l'utilisation d'une norme d'orthographe devient obligatoire pour tous les emplois du secteur public. Dans le domaine de l'enseignement, elle va prendre du poids, car dans les écoles, les enseignants vont tenir compte des fautes d'orthographe.

Nous constatons qu'en 1829 il va y avoir une campagne pour la réforme de l'orthographe. Danièle Sallenave, de l'Académie Française, a signalé que : « [...] dès 1833, Guizot, promoteur des premières lois sur l'enseignement primaire, prend une première mesure qui institue l'orthographe comme épreuve du brevet des maîtres. » (AF, 2016b : 2)

Dès la création de l'Académie Française, l'orthographe n'a subi que peu de modifications. Nous trouvons que « ... quelques modifications insignifiantes ont seules été introduites dans les éditions de 1878 et de 1932-1935. » (Cohen: 1973, 346) La dernière considération de réforme de l'orthographe du français par l'Académie Française, s'est produite en 1990.

La neuvième et dernière édition du *Dictionnaire* complet n'a pas encore été publiée ; en 1986 on a publié le premier fascicule de cette édition. Par conséquence, les modifications orthographiques se font de temps en temps. C'est pour cela que la proposition de réforme de 1990 a tardé quelques années à être publiée.

⁴ J'utilise l'abréviation *AF* pour faire référence à l'Académie Française.

⁵ Date de publication de la *Grammaire* de l'Académie Française.

4.2. Rectifications orthographiques de 1990. La proposition du CSLF.

1990 est une date très importante en ce qui concerne le domaine de l'orthographe, car c'est la date de la dernière tentative d'une réforme de l'orthographe du français. La proposition a été publiée dans le *Journal Officiel de la République Française* ; il s'agit d'un document intitulé *Les rectifications de l'orthographe*, publié par le Conseil supérieur de la langue française (CSLF), le 6 décembre 1990.

Dans ce document, nous trouvons une lettre de présentation de Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, adressée au Premier Ministre de la République Française. Maurice Druon signale que c'est le Premier Ministre qui les a « invités à proposer des retouches et aménagements, correspondant à l'évolution de l'usage, et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr. » (CSLF, 1990 : 3)

Pour mener à bout cette réforme, le CSLF va suivre quatre principes : les propositions doivent être *fermées* car les enseignants doivent être informés des rectifications ; et *souples*, parce que les générations précédentes ne vont pas oublier ce qu'elles ont appris. « Donc l'orthographe actuelle doit rester admise. » (CSLF, 1990 : 3)

Un autre principe a comme base « le *souci d'utilité* et [...] les travaux porteraient en premier lieu sur les points qui aujourd'hui posent le plus de problèmes [...] ». (CSLF, 1990: 3) En plus, « les propositions s'appuieraient sur ce qu'on est convenu d'appeler '*le génie de la langue*', les usages qui s'établissent, les tendances à la cohérence déjà repérables, les évolutions déjà amorcées. » (CSLF, 1990 : 3)

Finalement, les propositions doivent être *mesurées*, c'est-à-dire, elles ne doivent pas subir des changements après avoir été acceptées.

À cette proposition de réforme, le Premier ministre répond à M. Druon remerciant toutes les personnes qui ont travaillé sur ce sujet, dont l'importance est évidente pour les Français. Il va commenter tous les points abordés et il lui dit : « vous avez réussi à mettre au point des solutions simples, modérées et acceptables par tous. » (CSLF, 1990 : 6)

Ce qui est important c'est le but de cette proposition de réforme, parce que si l'orthographe de la langue française en générale avait été plus simple et cohérente, le CSLF n'aurait pas proposé une modification comme celle-ci. Cette institution a

considéré donc que l'orthographe du français avait des incohérences qu'il fallait absolument corriger.

« Ainsi, Maurice Druon, Secrétaire perpétuel de l'Académie française et président du groupe de travail était chargé de mettre un terme aux « bizarreries » de la langue française et de prendre en compte les évolutions naturelles de notre belle langue. » (Le Roux, 2016)

L'objectif de cette nouvelle proposition de l'orthographe est de faire plus facile l'apprentissage et l'expression écrite du français. C'est pour cela que le CSLF va proposer des modifications liées à l'utilisation du trait d'union, du tréma, des accents, des marques de nombre, et aussi à l'utilisation des participes passés des verbes pronominaux, des emprunts, des verbes terminés en -eter ou -eler ; et liées aussi à certaines anomalies comme c'est le cas de *charriot* au lieu de *chariot*. Voici un petit tableau-résumé des règles que présente le document du Conseil Supérieur de la Langue Française (1990) :

NR	ANCIENNE ORTHOGRAPHE	NOUVELLE ORTHOGRAPHE
1	vingt-trois, cent trois.	vingt-trois, cent-trois.
2	un cure-dents. des cure-ongle. un cache-flamme(s). des cache-flamme(s).	un cure-dent. des cure-ongles. un cache-flamme. des cache-flammes.
3 a	je céderai, j'allégerais	je cèderai, j'allègerais.
3 b	puissé-je, aimé-je.	puissè-je, aimè-je.
4	il plaît, il se tait. la route, la voûte.	il plait, il se tait. la route, la voute .
5	il ruisselle, amoncèle.	il ruissèle, amoncèle.
6	elle s'est laissée aller. elle s'est laissé appeler.	elle s'est laissé aller. elle s'est laissé appeler.
7	des jazzmen, des lieder.	des jazzmans, des lieds.

Toutes ces modifications ont été approuvées par l'Académie Française le 3 mai 1990, qui les a considérées propres. Après, elles ont été publiées dans le Journal Officiel de la République et dans le Bulletin officiel de l'éducation nationale. Le Premier Ministre a communiqué qu'il allait tenir au courant au Ministre de l'Éducation Nationale à propos de ces réformes pour que ces mesures soient adoptées dans l'enseignement et aussi dans les dictionnaires ou par la presse écrite. Mais les formes orthographiques existant avant cette proposition de réforme seront encore admises.

4.3. L'impact de la réforme de l'orthographe dans les médias.

Une question qui nous intéresse est de voir la réaction des médias face à ces propositions de réforme et comment les Français ont reçu ces modifications. Il faut souligner que lorsque le gouvernement a pensé à faire ces modifications de l'orthographe, il a cru que c'était pour que la langue française s'améliore. Mais, par contre, il y aura des gens qui vont critiquer durement cette réforme. Ils ne considèrent pas qu'il s'agisse d'une amélioration du français. Il est vrai que pour les gens critiques cela peut être une menace contre la langue et que cela peut provoquer une certaine peur de ses interlocuteurs suite aux changements proposés. Un pourcentage des Français préfère de continuer à utiliser l'orthographe traditionnelle. D'autres veulent, cependant, des réformes orthographiques plus radicales que celles qui ont été proposées.

Dans les médias, nous trouvons de différentes opinions, pour et contre la réforme. Cette réforme est arrivée même aux réseaux sociaux comme Twitter, où nous pouvons souligner l'utilisation du hashtag #Jesuiscirconflexe.

Dans le magazine *L'Étudiant*, un mensuel qui propose des questions scolaires, nous trouvons un article publié par Paul Conge, d'une journaliste appelée Vanessa Burggraf qui se plaint de ces nouvelles modifications de l'orthographe. À titre d'exemple, elle parle du mot *oignon*, car à l'école de son enfant il est admis d'écrire *ognon* sans *i*. Cette situation nous montre que les deux termes sont corrects, même si la journaliste n'est pas d'accord.

Nous avons consulté le journal *Libération* et nous avons attesté le témoignage d'un professeur de lettres classiques interviewé par TF1. Il compare la suppression de dates historiques avec les modifications de l'orthographe pour montrer qu'il n'est pas d'accord :

«Est-ce qu'on supprime les dates de l'histoire de France sous prétexte que ce n'est pas facile à retenir ? Non. Il est plus simple, plutôt que de soigner le malade, de casser le thermomètre. Et là, en l'occurrence, on casse le thermomètre plutôt que de soigner les difficultés en orthographe que connaissent les élèves d'aujourd'hui». (Deborde, 2016)

Dans *Le Figaro*, nous trouvons ce gros-titre : « Bernard Pivot : 'Les professeurs risquent d'être perturbés par la réforme de l'orthographe' ». (Aissaoui, 2016) C'est un entretien au président de l'académie Goncourt, dans lequel il affirme : « Je ne pense pas que les enfants vont être perturbés par cette réforme. Ils ne vont pas faire grève pour

cela (rires). Ce sont plutôt les professeurs qui risquent de l'être. » (Aissaoui, 2016). Il est pour la réforme, car il croit que ces modifications sont nécessaires pour l'évolution et l'adaptation de la langue française.

Ce titulaire attire notre attention, étant donné que les enseignants ne sont pas du tout négligeables en ce qui concerne l'orthographe. Ces derniers enseignent aux élèves les normes d'orthographe, donc les modifications. Et il faut signaler qu'une grande partie des enseignants ne sont pas d'accord avec ces modifications ni avec l'idée de l'utilisation de deux orthographe, c'est-à-dire, l'orthographe traditionnelle et l'orthographe nouvelle proposée.

D'après le site web *France 24*, la réforme de l'orthographe de 1990 va être facultative. Nous voyons la préoccupation chez les enseignants, les écrivains et même les internautes, car ils « s'alarment de l'application de la réforme de l'orthographe, adoptée en 1990, qui sera mise en place dans les manuels scolaires à la rentrée 2016-2017. » C'est à cause de l'introduction de ces changements dans les manuels de l'école élémentaire, que la polémique a commencé.

Bien que les critiques dures aient commencé en 2016 (c'est-à-dire 26 ans après la proposition de CSLF), plusieurs maisons d'édition avaient déjà introduit la réforme de l'orthographe de 1990 à partir de 2008. Parmi celles-ci, nous trouvons le cas de *Hachette* ou de *Hatier*.

« Au sein d'Hachette-Livre, les maisons d'édition scolaire "introduisent progressivement cette réforme depuis 2008", a précisé une porte-parole. Ses éditeurs abordent cette réforme "en exposant les deux orthographe, aussi valables l'une que l'autre". » (France 24, 2016)

Le Monde a publié plusieurs articles à propos du sujet qui nous regarde. Dans un article de M. Battaglia intitulé *Le niveau en orthographe des écoliers français plonge*, on met en relief la préoccupation de l'État français car les niveaux d'orthographe à l'école vont de mal en pis. M. Battaglia montre ces chiffres pour confirmer ce problème.

« Soit une dictée-type d'une dizaine de lignes donnée à des écoliers de CM2 à trois reprises ces trois dernières décennies – 1987, 2007 et 2015. Comparez leurs résultats... [...], nos enfants font en moyenne 17,8 erreurs, contre 14,3 en 2007 et 10,6 en 1987. » (Battaglia, 2016)

4.4. Les problèmes orthographiques les plus fréquents des Français.

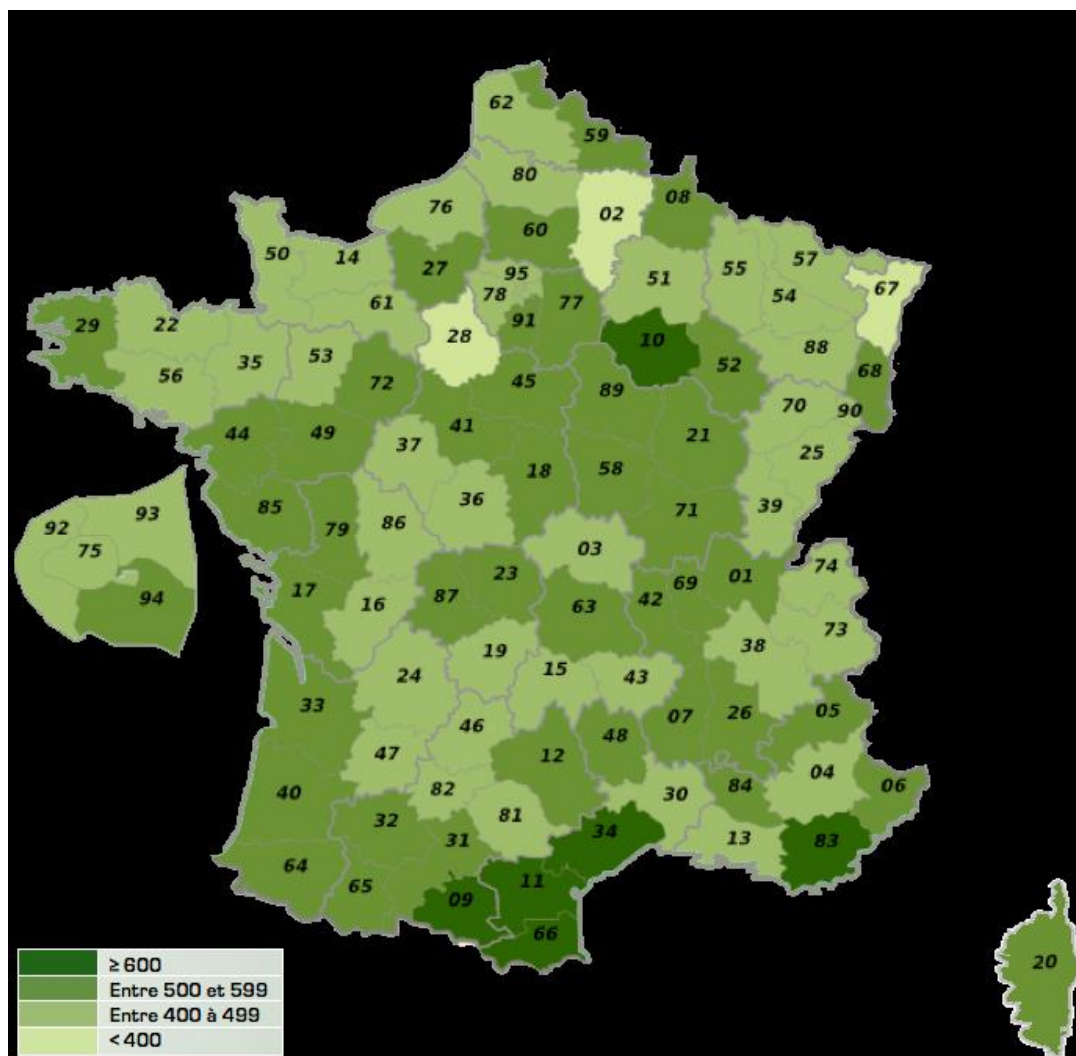
La maîtrise d'une langue n'est pas facile, même s'il s'agit de notre langue maternelle. Nous trouvons dans toutes les langues des gens natifs qui font des fautes orthographiques parfois assez importantes. Respecter l'orthographe mais aussi en faire un bon usage, devient un des éléments-clés pour maîtriser la langue, dans notre cas, la langue française.

Les fautes d'orthographe sont de plus en plus fréquentes, surtout chez les adolescents, souvent à cause de l'usage des nouveaux outils de communication (whatsapp, SMS, etc.) et des réseaux sociaux. L'utilisation de beaucoup d'abréviations quand ils écrivent leurs textes, constitue l'un des motifs qui expliquent les fautes d'orthographe lors des épreuves écrites.

Dans *Le Figaro*, nous trouvons un article très intéressant publié en 2015, où nous pouvons lire ce qu'on a appelé le *Baromètre Voltaire*. Il s'agit d'un projet très intéressant ; c'est le « premier service en ligne personnalisé de remise à niveau en orthographe. » (2015 : 2) Ce projet permet de connaître des données par rapport au sujet qui nous concerne, qui nous permettent de découvrir quelles sont les fautes d'orthographe les plus fréquentes dans chaque région de la France. Le projet *Baromètre Voltaire* a aussi l'objectif d'éviter que l'orthographe devienne une « torture ».

Il faut remarquer que, selon cet article, « ... en 2010, 5000 personnes ont été interrogées sur 84 règles d'orthographe jugées de référence. Résultat: ils ont obtenu une moyenne de 10,13 sur 20. Cinq ans plus tard, la note au même examen est à présent de 9,08 sur 20. » (Le Figaro, 2015). Voilà donc une preuve de l'augmentation des erreurs d'orthographe de la part des Français.

Dans une carte du *Baromètre Voltaire*, nous observons des chiffres sur les différents Départements de la France. Chaque chiffre montre la maîtrise de l'orthographe française des différents départements de la France, étant le meilleur résultat le numéro 1 et le pire résultat le numéro 95. Nous voyons aussi de différentes couleurs dans la carte, qui représentent plusieurs niveaux en ce qui concerne le résultat obtenu sur 1000 points. C'est en général le Sud de la France qui a obtenu les meilleurs résultats dans l'épreuve effectuée.



La Carte de France de l'orthographe. *Baromètre Voltaire*.

Nous allons voir concrètement les fautes d'orthographe les plus fréquentes des Français. Nous prenons pour cela la liste des quinze erreurs orthographiques les plus courantes, publiée par le journal *Atlantico*. Cette publication a effectué cette étude « selon un sondage de l'institut *Mediaprism* pour l'association les Timbrés de l'orthographe publié au mois de novembre ». Selon cette étude, « 80% des Français s'estiment 'bons en orthographe'. » (*Atlantico*, 2014).

En nous focalisant sur cette liste, nous constatons premièrement la confusion entre à, préposition et a, troisième personne du singulier du verbe avoir. Les Français trouvent aussi dur de distinguer entre la terminaison *-ais* du conditionnel et celle du futur *-ai*. De la même manière, les substantifs qui ont des consonnes doubles, et aussi les adverbes terminés en *-ment*, posent des problèmes à l'heure de doubler ou ne pas doubler la consonne dans l'orthographe.

Les Français ont tendance à confondre les mots suivants : *convainquant* et *convaincant* ; *cent* ou *cents* et *mille* ou *milles* ; *censé* et *sensé* et *davantage* ou *d'avantage* ; *dis* ou *dit* ; *or* ou *hors*.

Il nous reste quatre fautes fréquentes, qui sont liées au participe passé : l'accord du participe passé ; la règle avec le participe passé du verbe *faire*, car il est invariable s'il va suivi d'un infinitif ; l'accord du participe passé suivi d'un infinitif cause aussi des problèmes ; et d'autres exceptions, comme par exemple si le verbe a une signification de poids, de durée ou de prix. La dernière erreur importante qu'il faut remarquer c'est l'accord des adjectifs de couleur ; par exemple : *jupes marron* mais *jupes roses*.

Finalement, nous voulons nous référer au site web *Dire et ne pas dire* que nous trouvons à l'intérieur du site de l'Académie Française (<http://www.academie-francaise.fr/dire-ne-pas-dire>). Il s'agit d'un site où chacun peut proposer ses doutes par rapport à la langue française. En plus, cette section de l'Académie Française offre une explication sur des expressions ou des mots qui ont fait l'objet d'une consultation. Le site montre aussi ce qu'on doit dire et ce qu'on ne doit pas dire dans le français de nos jours.

Cet outil interactif aide à résoudre les possibles doutes des usagers du français. Son mécanisme est simple : on peut envoyer des courriers électroniques au site posant des questions précises, mais aussi demandant des explications sur un mot qui n'est pas encore expliqué dans le site.

5. Conclusion.

Au long de l'histoire de la langue française, le rôle de l'orthographe est devenu de plus en plus important. La question de l'orthographe a été présente dans la langue française depuis le Moyen Âge, et plus particulièrement le besoin d'avoir une norme.

Depuis la proposition de réforme de l'orthographe proposée par L. Meigret en 1542 jusqu'à la réforme du Conseil Supérieur de la Langue Française, presque cinq siècles se sont écoulés. Pendant ce temps, il y a eu de petits changements, mais aucun n'a été aussi important comme ces deux réformes-ci. C'est pour cela que nous les avons abordées d'une façon plus détaillée.

Nous avons vu que l'orthographe a été toujours essentielle pour le développement de la langue française. Il nous semble très intéressant ce que le Secrétaire perpétuel de l'Académie Française a dit au Premier Ministre sur la langue française dans le document de la réforme de 1990 : « La nôtre, Dieu merci, est riche, et constamment enrichie ; et sa richesse se reflète dans son orthographe. » (1990 : 5). C'est une affirmation qui montre l'importance et la nécessité de l'orthographe.

L'orthographe essaie de régler la grammaire française à travers les normes qui vont continuer à changer. C'est pour cela que M. Druon dit aussi : « [...] Monsieur le Premier ministre, la langue étant chose vivante, il faudra recommencer le travail, dans trente ans, sinon même avant. » (1990 : 5)

La question de l'orthographe est une question toujours vivante et, comme la propre langue, elle peut être considérée en une évolution constante qui doit combiner la tradition et les tendances récentes. De nos jours, nous trouvons différentes opinions sur la dernière proposition de réforme de l'orthographe du français, de 1990.

D'un côté, il y a des gens qui n'admettent pas les changements sur l'orthographe et qui préfèrent une orthographe traditionnelle. D'un autre côté, il y a d'autres qui pensent que si l'orthographe n'évolue pas, elle va être démodée, car un des facteurs qui contribuent à l'évolution de l'orthographe ce sont surtout les jeunes avec les nouvelles technologies.

Les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter et aussi les abréviations, utilisées par exemple dans les SMS, contribuent souvent à modifier et même à dégrader l'orthographe française. En plus, il faut dire que les jeunes lisent de moins en moins et que cela provoque aussi un plus grand nombre de fautes d'orthographe.

Le parcours que nous avons réalisé dans notre travail nous montre que la préoccupation de l'orthographe n'est pas actuelle. Elle commence depuis la reproduction du premier texte, *Les Serments de Strasbourg*, et elle continue chez les enseignants actuels. L'orthographe va être un souci constant lié à la propre évolution de la langue française.

Pour conclure, nous considérons que l'orthographe du français n'est pas facile à assimiler. Les difficultés qu'elle pose aux élèves ne font qu'augmenter. Cela fait que les élèves n'aiment pas beaucoup son apprentissage. Malgré cela, l'orthographe est un point

clé de l'enseignement du français dont on tient toujours compte dans les examens et dans l'évaluation de tout ce qui est en relation avec l'expression écrite de la langue..

6. Bibliographie.

6.1. Monographies et Manuels.

- BADDELEY, Susan (1993), *L'orthographe française au temps de la Réforme.*, Genève, Droz.
- BEAULIEUX, Charles (1967), *Histoire de l'orthographe française*. Tome I, Paris, Librairie Honoré Champion, 2 vol.
- BLANCO, Xavier et FUENTES, Sandrine (2014), *Introduction à l'histoire de la langue française*. Bellaterra, Universitat Autònoma de Barcelona, Servei de publicacions.
- BRUNOT, Ferdinand (1966a), *Histoire de la langue française des origines à 1900*. Tome I, *De l'époque latine à la Renaissance*, 4^e édition, Paris, Librairie Armand Colin.
- BRUNOT, Ferdinand (1966b), *Histoire de la langue française des origines à 1900*. Tome II, *Le seizième siècle*, 4^e édition, Paris, Librairie Armand Colin.
- CATACH, Nina (1968), *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance*. Genève, Librairie Droz.
- CATACH, Nina (1978), *L'orthographe*. Paris, PUF.
- CHRISTIAN, Arthur (1900), *Origines de l'imprimerie en France*. Conférences faites les 25 juillet et 17 août 1900, Paris, Imprimerie Nationale.
- CLAUDIN, Anatole (1900), *Histoire de l'imprimerie en France au XV^e et au XVI^e siècle*. Tome I, Paris, Imprimerie Nationale.
- COHEN, Marcel (1973), *Histoire d'une langue : Le français (des lointaines origines à nos jours)*. Paris, Les Editions sociales.
- CSLF - Conseil Supérieur De La Langue Française (1990), « Les rectifications de l'orthographe », dans *Journal officiel de la République Française*, le 6 décembre 1990.
- DELANDINE, Antoine François (1814), *Histoire abrégée de l'imprimerie*. Paris, Librairie Lenormand.
- DUPONT, Paul (1854a-b), *Histoire de l'imprimerie*. Tome I-II, Westmead, Gregg International Publishers.
- GREVISSE, Maurice et Goosse, André (2007), *Le bon usage*. Paris, Duculot.
- WARTBURG, W. v. (1971), *Évolution et structure de la langue française*. Berne, Francke.

6.2. Sites Web.

- (2014), « 15 fautes d'orthographe parmi les plus courantes (et comment les éviter pour de bon) », dans *Atlantico*. <http://www.atlantico.fr/decryptage/15-fautes-orthographe-que-beaucoup-personnes-font-et-comment-eviter-pour-bon-1003834.html>. Consulté le 17 juin 2017.
- (2015), *Baromètre Voltaire. Les Français et l'orthographe*. http://www.projet-voltaire.fr/documents/barometre_voltaire.pdf. Consulté le 16 juin 2017.
- , « Académie Française », dans *Encyclopédie Larousse*. http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/Académie_française/103888. Consulté le 10 juin, 2017.
- , « L'Académie française et la 'réforme de l'orthographe' », dans *Académie Française*. <http://www.academie-francaise.fr/actualites/lacademie-francaise-et-la-reforme-de-lorthographe>. Consulté le 14 juin 2017.
- , « L'histoire », dans *Académie Française*. <http://www.academie-francaise.fr/linstitution/lhistoire>. Consulté le 10 juin, 2017.
- , « L'imprimerie et le rôle des imprimeurs humanistes », dans *Aspect du XVIe siècle*. http://www.champfleury.org/litterature_francaise/siecle16/etude16/renaissance/imprimerie.htm. Consulté le 5 avril, 2017.
- ACADEMIE FRANÇAISE (2016), « L'orthographe : histoire d'une longue querelle (2a) - (3b) », dans *Dire, ne pas dire*. <http://www.academie-francaise.fr/lorthographe-histoire-dune-longue-querelle-3>. Consulté le 11 juin 2017.
- ACADEMIE FRANÇAISE, « Dire et ne pas dire » dans *Académie Française*. <http://www.academie-francaise.fr/dire-ne-pas-dire>. Consulté le 18 juin 2017.
- AISSAOUI, Mohammed (2016), « Bernard Pivot : « Les professeurs risquent d'être perturbés par la réforme de l'orthographe » », dans *Le Figaro*. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2016/02/04/01016-20160204ARTFIG00170-bernard-pivot-les-professeurs-risquent-d-etre-perturbes-par-la-reforme-de-l-orthographe.php>. Consulté le 14 juin 2017.
- BATTAGLIA, Mattea (2016), « Le niveau en orthographe des écoliers français plonge », dans *Le Monde*. http://www.lemonde.fr/education/article/2016/11/09/le-niveau-en-orthographe-des-ecoliers-francais-plonge_5028192_1473685.html. Consulté le 14 juin 2017.
- CNRTL – Centre Nationale de Ressources Textuelles et Lexicales, « Orthographe ». <http://www.cnrtl.fr/definition/academie9/orthographe>. Consulté 12 juin 2017.
- CONGE, Paul (2017), « Réforme de l'orthographe : finalement, on écrit "oignon" ou "ognon" ? », dans *L'Étudiant*. <http://www.letudiant.fr/college/reforme-de-l-orthographe-finalement-on-ecrit-oignon-ou-ognon.html>. Consulté le 14 juin 2017.
- DEBORDE, Juliette (2016), « Réforme de l'orthographe : ce qui change vraiment », dans *Libération*. http://www.liberation.fr/france/2016/02/04/reforme-de-l-orthographe-ce-qui-change-vraiment_1431009. Consulté le 14 juin 2017.
- FRANCE 24, « Polémique sur une réforme de l'orthographe... vieille de 26 ans, et facultative », dans *France 24. L'actualité internationale 24H / 24*,

<http://www.france24.com/fr/20160205-reforme-orthographe-francais-education-academie-polemique-je-suis-circonflexe-ognon>. Consulté le 14 juin 2017.

LE FIGARO (2015), « Les Français font de plus en plus de fautes d'orthographe », dans *Le Figaro*. <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2015/06/11/01016-20150611ARTFIG00192-les-francais-font-de-plus-en-plus-de-fautes-d-orthographe.php>. Consulté le 16 juin 2017.

LE ROUX, Nicolas (2016), « Le guide complet de la nouvelle orthographe », dans *La Langue Française. Le blog de référence sur le français*. <https://www.lalanguefrancaise.com/guide-complet-nouvelle-orthographe>. Consulté le 13 juin 2017.

PETIT, Nicolas, « Les Incunables : livres imprimés au XVe siècle », dans *l'Aventure du livre*, <http://classes.bnf.fr/livre/arret/histoire-du-livre/imprimerie/01.htm>. Consulté le 17 avril, 2017.

PROJET VOLTAIRE, *Le projet Voltaire qu'est-ce que c'est ?* <https://www.projet-voltaire.fr/presentation/>. Consulté le 16 juin 2017.

RENAN, Ernest, « Une Institution », dans *l'Institut de France*. <http://www.institut-de-france.fr/fr/une-institution>. Consulté le 13 juin 2017.

Annexes

Annexe I. Les rectifications de l'orthographe du Conseil Supérieur de la Langue Française (CSLF).

Annexe II. Déclaration de l'Académie Française sur la « Réforme de l'orthographe ».

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉDITION DES

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
TELEX 201176F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

LES RECTIFICATIONS DE L'ORTHOGRAPHE

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE

*Présentation du Rapport, devant le Conseil supérieur de la langue française,
le 19 juin 1990 par
M. Maurice Druon,
Secrétaire perpétuel de l'Académie française, président du groupe de travail*

Monsieur le Premier ministre,

Vous me permettez une remarque liminaire.

Quand un Premier ministre se penche sur l'état de la langue française, ce qui n'arrive pas tous les jours, il met ses pas, volens nolens, dans ceux de Richelieu.

Quand le Cardinal fonda l'Académie, il lui assigna pour principale fonction de donner des règles certaines à notre langue, de la rendre éloquente et pure, capable de traiter des arts et des sciences.

En installant, en octobre dernier, le Conseil supérieur ici assemblé, vous le chargiez, entre autres missions, de formuler des propositions claires et précises sur l'orthographe du français, d'y apporter des rectifications utiles et des ajustements afin de résoudre, autant qu'il se peut, les problèmes graphiques, d'éliminer les incertitudes ou contradictions, et de permettre aussi une formation correcte aux mots nouveaux que réclament les sciences et les techniques.

Qu'on veuille bien ne voir dans ma remarque aucune assimilation hâtive ou gênante.

Je voulais simplement souligner qu'une permanence apparaît et s'impose dès lors qu'on entreprend d'agir sur les structures du français, et que cette permanence s'exprime par les termes de certitude, clarté, précision, pureté, toutes qualités qui font notre langue suprême dans les domaines de l'éthique, du droit des accords et conventions, et, plus généralement, dans l'art de l'exposé ou de la définition.

Perdrait-elle ces caractères qui l'ont faite universelle, notre langue verrait son audience et son emploi se réduire dans le monde.

C'est pourquoi, écartant tout projet d'une réforme bouleversante de l'orthographe qui eût altéré le visage familier du français et dérouté tous ses usagers répartis sur la planète, vous nous avez sagement invités à proposer des retouches et aménagements, correspondant à l'évolution de l'usage, et permettant un apprentissage plus aisé et plus sûr.

Le Conseil supérieur, dès son installation, a donc constitué en son sein un groupe de travail à cet effet. J'ai eu l'honneur d'en assumer la présidence, avec l'assentiment de l'Académie française. Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début de l'année, menant son labeur, en cette matière complexe, avec une assiduité et une diligence dont je veux donner acte à mes collègues.

Le vice-président du Conseil supérieur, M. Bernard Quézada, a souvent participé à nos travaux et leur a apporté, avec bonne grâce, sa riche expérience linguistique.

Nous avons fait appel à un comité d'experts, animé avec une remarquable efficacité par M. Bernard Cerguiglini, Délégué général à la langue française et spécialiste de l'histoire de la langue.

Ces experts de grande valeur, professeurs, grammairiens, linguistes, correcteurs, éditeurs de

dictionnaires, unissent les compétences théoriques les plus sûres à une expérience confirmée des questions pratiques afférentes à l'orthographe.

Les principes qui ont régi ce travail sont les suivants :

Primo :

Il a été entendu que les propositions des experts devraient être à la fois fermes et souples : fermes, afin que les rectifications constituent une nouvelle norme et que les enseignants puissent être informés précisément de ce qu'ils auront à enseigner aux nouvelles générations d'élèves ; souples, car il ne peut être évidemment demandé aux générations antérieures de désapprendre ce qu'elles ont appris, et donc l'orthographe actuelle doit rester admise.

La situation est en fait la même qu'en 1835, quand la graphie oi fut remplacée par la graphie ai conforme à la prononciation d'usage dans les mots j'avais, j'aimais, français. Chateaubriand approuva cet ajustement, tout en continuant d'écrire comme il en avait l'habitude.

Secundo :

Il a été entendu que les améliorations seraient fondées sur le souci d'utilité et que les travaux porteraient en premier lieu sur les points qui aujourd'hui posent le plus de problèmes, non seulement aux enfants mais aussi aux adultes, écrivains compris. Ce qui est proposé a pour objectif de mettre fin à des hésitations, à des incohérences impossibles à enseigner de façon méthodique, à des « scories » de la graphie, qui ne servent ni la pensée, ni l'imagination, ni la langue, ni les utilisateurs.

Ces rectifications ne prétendent pas à rendre l'orthographe simple et rationnelle : d'aucuns s'en affligeront, d'autres s'en réjouiront. On rappellera seulement que, si la logique doit régir la syntaxe, c'est beaucoup plus l'usage et les circonstances historiques ou sociales qui commandent au vocabulaire et à sa graphie.

Tertio :

Il a été entendu que les propositions s'appuieraient sur ce qu'on est convenu d'appeler « le génie de la langue », les usages qui s'établissent, les tendances à la cohérence déjà repérables, les évolutions déjà amorcées.

Quarto :

Il a été entendu que les modifications seraient mesurées, qu'elles n'entraîneraient pas de bouleversements, et qu'on s'en assurerait par des moyens informatiques. On a pu ainsi constater que la mots affectés par les modifications, dans une page de roman, fût-elle de Proust, se comptaient sur les doigts d'une seule main.

*

* *

Ces principes établis, les experts, au prix d'un travail diligent et vraiment intense, ont rédigé, chacun selon ses compétences, un rapport en conformité avec la mission

confiée au Conseil supérieur. Ce rapport a été présenté par le Délégué général au groupe de travail, élargi à tous les membres du Conseil qui le désiraient, et les termes en ont été discutés et amendés au cours de plusieurs réunions.

Comme vous l'aviez précisé, et comme il allait de soi, l'Académie française a été consultée. M. Cerquiglini, au cours de deux auditions, a présenté les propositions à la Commission du dictionnaire, laquelle en a débattu dans le détail et avec le plus grand soin.

À la suite de quoi, j'ai présenté moi-même à l'Académie, dans sa séance du 3 mai 1990, le rapport de sa Commission. L'Académie a constaté que les ajustements proposés étaient dans la droite ligne de ceux qu'elle avait pratiqués dans le passé, notamment en 1740, où la graphie d'un mot sur quatre était changée, en 1835, où elle a décidé de la modification que j'ai évoquée tout à l'heure, en 1878, dans la septième édition du dictionnaire, et encore en 1935, dans la huitième édition. Mais elle n'avait pas, en ces circonstances, l'aide d'un comité d'experts hautement qualifiés, ni non plus le secours de l'informatique.

Elle a apprécié les intentions qui avaient inspiré les travaux du Conseil : rectifier les incohérences anciennes, faciliter la maîtrise orthographique des mots à créer, faciliter l'enseignement de l'orthographe, affermir la place de la langue dans le monde. Elle a noté avec satisfaction que les deux graphies des mots modifiés resteraient admises jusqu'à ce que la nouvelle soit entrée dans l'usage. Et elle a considéré que cet ajustement mesuré serait de nature à ramener l'attention du public sur l'orthographe.

Pour ces motifs, et à quelques réserves près, minimales, que le Conseil supérieur a bien voulu prendre en compte, l'Académie, à l'unanimité, a approuvé les propositions du Conseil. Et elle est disposée à les mettre en application dès la publication du 6e fascicule de son dictionnaire, l'an prochain. Enfin, elle a émis un vœu dont je vous ferai part en conclusion de cet exposé.

D'autre part, le Conseil de la langue française du Québec et celui de la Communauté française de Belgique ont été tenus informés des travaux auxquels certains de leurs membres ont participé, et ils ont donné des avis positifs, nous assurant donc que ces autorités francophones accueillent favorablement nos propositions.

*
* *

Monsieur le Premier ministre, je vais maintenant présenter la teneur des rectifications qui devraient, selon l'avis du Conseil supérieur, approuvé par l'Académie, être apportées à l'orthographe du français.

Chaque fois que cela a été possible, nous sommes efforcés d'énoncer une règle qui rende compréhensibles ces rectifications et facilite leur enseignement et leur usage.

Celles qui peuvent être rattachées à une règle, de même que quelques listes closes de vocables, pourront être rapidement appliquées.

Les autres prennent la forme de recommandations adressées spécifiquement aux auteurs de dictionnaires et aux créateurs de termes nouveaux ; elle visent à orienter de façon plus harmonieuse le développement de la langue écrite et sa codification dans les dictionnaires.

Vous nous aviez invités à examiner comment l'usage du trait d'union dans les mots composés pouvait être rendu plus régulier. Les règles fondamentales qui régissent l'utilisation de ce signe sont réaffirmées.

Le procédé de l'agglutination, ou soudure, dans les mots composés devrait connaître un renouveau d'extension, d'ailleurs conforme à la tradition de l'Académie française. On conservera toutefois le trait d'union quand la soudure risquerait de susciter des prononciations défectueuses, et généralement quand la dernière lettre du premier composant et la première lettre du second sont des voyelles qui pourraient former diphongue. Exemple : extra-utérin.

Cette mesure concerne en particulier :

- des noms fortement ancrés dans l'usage, formés ou non d'un élément verbal suivi d'un élément nominal, tels que : croquemitaine, portemine, piquenique ou encore : quotepart, terreplein ;

- des noms formés avec les éléments prépositifs contre, entre : on écrira à contrecourant (comme à contresens), s'entraîner (comme s'entraider) ;

- des mots formés au moyen de préfixes latins : extra, intra, ultra, infra, supra. On écrira extraconjugal (comme extraordinaire) ;

- des mots formés à partir d'onomatopées ou similaires : blabla, tamtam, etc. ;

- des mots composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage et n'ayant pas valeur de citation : cowboy, weekend, statuquo, vademecum ;

- les nombreux mots composés sur thèmes « savants » (en particulier en o-), déjà très souvent écrits sans trait d'union, et dans lesquels on privilégiera à l'avenir les graphies du type : autovaccin, cirrocumulus, électroménager, etc.

L'usage du trait d'union sera étendu aux numéraux formant un nombre complexe, en deçà et au-delà de cent. Exemple : on reliera par un trait d'union les composants de cent-deux et ceux de cent-soixante-douze, etc.

Vous nous aviez demandé de réfléchir également sur le pluriel des noms composés. En fait, c'est à la fois le singulier et le pluriel qui doivent être régularisés.

On propose donc pour le singulier et le pluriel des noms formés de verbe + nom et de préposition + nom une seule règle : ces noms seront traités comme des substantifs ordinaires et prendront la marque finale du pluriel seulement quand ils seront eux-mêmes au pluriel. On écrira par exemple : un pèse-lettre (sans s), des pèse-lettres (avec s) ; un après-midi (sans s), des après-midis (avec s). Il y aura cependant exception pour les mots comme des prie-Dieu (le second composant étant un nom propre), des trompe-l'œil (le second composant comportant un article au singulier).

Nous avons également précisé que les mots d'origine étrangère formeraient leur pluriel selon la règle du français. On écrira tout simplement des matchs, des solos.

Vous avez ensuite confié au Conseil la tâche d'améliorer l'usage de l'accent circonflexe, source de nombreuses difficultés.

Après avoir examiné cette question avec la plus grande rigueur et en même temps la plus grande prudence, il est apparu au Conseil supérieur qu'il convenait de conserver l'accent circonflexe sur la lettre a, e et o, mais qu'il ne serait plus obligatoire sur les lettres i et u, sauf dans les quelques cas où il est utile : la terminaison verbale du passé simple et du subjonctif

imparfait et plus-que-parfait, et dans quelques cas d'homographie comme jeûne, mûr et sûr.

Passons aux autres dispositions qui intéressent l'accentuation. Et d'abord le tréma.

Une source de difficultés sera tarie en prenant pour règle de placer le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée dans des mots comme aiguë, ambiguë et ambiguïté, et en étendant son usage aux mots où une suite -gue- ou -geu- conduit à des prononciations défectueuses, tels que argüer et gageüre.

Les règles auxquelles répond l'usage des accents grave et aigu sur la lettre e seront appliquées plus systématiquement. Cela conduira à munir d'un accent des mots où il avait été omis, comme asséner, réfréner, à modifier l'accent d'un certain nombre de mots qui ont échappé à la régularisation entreprise par l'Académie dans le passé, comme allègrement ou évènement, à aligner sur le type semer les futurs et conditionnels des verbes du type céder : on écrira donc je céderai, j'allègerai et je considèrerai ; enfin dans les tournures comme aimè-je, puissè-je, on utilisera désormais l'accent grave.

Dans la verbes en -eler et -eter, dont seule une minorité ne prête pas à hésitations et à contradictions, on généralisera l'e accent grave pour noter le son « e ouvert » du radical : on les conjuguera donc tous sur le modèle de peler et d'acheter, en faisant seulement exception pour appeler, jeter, et leurs dérivés. Leurs dérivés en -ment suivront la même orthographe : amoncèlement, cliquètement, etc.

En ce qui regarde le participe passé des verbes pronominaux, pour lesquels l'application de la règle actuelle est souvent dite malaisée, et l'est effectivement parfois, il est apparu aux experts que ces emplois ne peuvent être disjoints des emplois non pronominaux, et qu'une intervention sur tous les participes impliquerait des modifications trop importantes et nuisibles à la langue. Il n'est donc fait qu'une rectification : on généralisera l'invariabilité du participe passé de laisser dans le cas où il est suivi d'un infinitif, dont l'accord est pour le moins incertain dans l'usage, en l'alignant sur celui de faire, qui reste invariable dans cette position.

On écrira donc dans tous les cas : elle s'est laissé mourir sans accorder le participe (comme dans elle s'est fait maigrir), et de même elle s'est laissé séduire (comme elle s'est fait féliciter), je les ai laissé partir (comme je les ai fait partir).

Mais, de manière générale, on s'en tiendra à la règle qui permet d'écrire correctement, selon l'exemple fameux : « Que d'hommes se sont craints (avec un s), déplu (sans s) détestés (avec s), nui (sans s), haïs (avec s), succédé (sans s). » Car ce n'est presque plus là matière d'orthographe, mais déjà de syntaxe. Tous ces accords sont commandés par le sens, donc peuvent être clairement expliqués. Il s'agit d'apprendre à se poser une question : et c'est un fort bon exercice pour la pensée.

Au chapitre enfin des anomalies, les propositions formulées par l'Académie en 1975 seront reprises et seront appliquées. On régularisera aussi quelques autres séries brèves. Il faudra écrire à l'avenir charriot avec deux r, cuisseau avec e, a, u, combattif avec deux t, persifflage avec deux f, quincailier (au lieu de quincaillier), greloter avec un seul t, corole avec un seul l, douçâtre (au lieu de douceatre), etc.

Telles sont nos conclusions. Elle ne visent pas à un bouleversement de la langue, ce qui serait fâcheux et tout à fait contre-productif ; mais elles en éliminent les principales difficultés qui sont sans justification, et normalisent la plupart des anomalies. Que d'autres difficultés subsistent, cela n'est pas douteux. Mais une langue simple ou simplifiée à l'extrême est une langue pauvre. La nôtre, Dieu merci, est riche, et constamment enrichie ; et sa richesse se reflète dans son orthographe.

Nous attendons bien que certains nous reprochent d'être allés trop loin, et d'autres pas assez. Ce sera la preuve que nous avons travaillé dans la sagesse, l'amour de la langue, et le souci de la transmettre le mieux possible aux générations nouvelles.

Cela dit, quel que soit le mode de promulgation de nos propositions, elles n'iront pas sans poser maintes questions au public.

En temps ordinaire, l'Académie reçoit chaque semaine et même chaque jour des demandes, par courrier ou téléphone, concernant notamment l'orthographe. Dès que les aménagements proposés seront connus, ce sera un déluge. Aussi conviendrait-il de prévoir un service – oh ! ultra-léger et provisoire – pour répondre rapidement aux interrogations venant non seulement de France mais d'ailleurs. Car il y aura certainement une période de flottement, et ce ne peut être à mon sens, un décret qui répertorie, avec certitude et exhaustivement, les quelques milliers de mots qui vont subir modification – trois à quatre mille en vérité – sur les cinquante mille environ qui sont dans l'usage courant.

Et c'est là que je présente mon vœu, ratifié par l'Académie française.

Nous souhaitons vivement que soit établi dans les meilleurs délais, et à la diligence de votre Délégation générale, un lexique orthographique de la langue française, mettant en application les rectifications et ajustements proposés.

De la sorte, les instituteurs et professeurs, élèves, imprimeurs et correcteurs, les éditeurs de dictionnaires, et généralement tous les usagers du langage pourront disposer d'un outil de référence certain, publié avec l'aval de l'État.

Ce serait la manière la plus sûre de faire entrer dans l'usage les aménagements dont vous nous avez confié l'étude.

Après quoi, Monsieur le Premier ministre, la langue étant chose vivante, il faudra recommencer le travail, dans trente ans, sinon même avant.

Maurice Druon
Secrétaire perpétuel
de l'Académie française

Réponse du Premier ministre

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Je vous remercie pour ce rapport limpide, qui correspond exactement à la demande que j'avais faite au Conseil. Comme il était entendu, il exclut toute idée de réforme de notre orthographe, mais il présente des propositions de rectifications précises, limitées, et respectueuses de l'histoire et de la nature de notre langue, dans son passé comme dans son devenir.

Je tiens à féliciter l'ensemble des membres du Conseil, ainsi d'ailleurs que les éminents spécialistes du groupe d'experts qui ont travaillé en relation étroite avec le Conseil. Huit mois à peine après que je vous ai saisis, vous présentez, au sujet des cinq points de notre orthographe sur lesquels j'ai sollicité votre avis, des propositions qui vont permettre à notre langue d'accroître sa cohérence et son efficacité, et de renforcer ainsi à la fois son usage et ses usagers, c'est-à-dire tous les Français et tous les francophones.

Sur le trait d'union, sur les accents et trémas, sur le pluriel des mots composés et des mots empruntés, sur l'harmonisation des familles de mots présentant aujourd'hui des contradictions, vous avez réussi à mettre au point des solutions simples, modérées et acceptables par tous.

C'est en 1893 que le Recteur Gréard faisait voter par une commission de l'Académie française, dont il était membre, une proposition d'amélioration de l'orthographe portant notamment sur les points que vous avez traités. Mais, pas plus que celles qui lui succédèrent, cette tentative ne put aboutir. Un siècle après, nous y voilà enfin

Il n'est que temps, si nous tenons à la vitalité de notre langue. Car les incohérences et les incertitudes que vous proposez de rectifier ne sont pas seulement cause d'innombrables fautes dans l'usage ordinaire de la quasi-totalité des Français ; elles sont aussi à l'origine de divergences portant sur des milliers de mots entre les dictionnaires courants, si bien qu'un enfant pourrait se voir compter une faute pour la simple raison que ses parents ne possèdent pas le même dictionnaire que son instituteur ; et elles posent, enfin, des problèmes jusqu'ici sans solution pour la création des mots nouveaux — et il s'en crée des milliers chaque année dans les sciences et les techniques.

Pour se porter bien, une langue doit être réglée sur des principes ; en clarifiant et renforçant les principes de notre orthographe, nous contribuons à assurer l'avenir de notre langue.

Vos propositions, Mesdames et Messieurs, me conviennent. Mais mon jugement personnel n'importe pas plus que celui de tout autre usager. Ce qui est décisif, en revanche, c'est que vous avez travaillé en étroite relation avec l'Académie française et avec les deux organismes parallèles à votre Conseil existant dans la francophonie : le Conseil de la langue française du Québec et le Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique. Vos propositions ont reçu l'accord de l'un et de l'autre et l'avis favorable de l'Académie française à l'unanimité.

L'autorité de ces institutions se rajoutant à la vôtre propre, l'unanimité qui s'est établie me convainc de l'excellence de vos propositions.

J'accepte donc officiellement ces propositions de rectification de l'orthographe du français, et charge votre groupe de travail de leur mise au point définitive, pour la fin de l'année, après examen des réactions qui se feront jour d'ici là.

Il n'a jamais été question pour le Gouvernement de légiférer en cette matière : la langue appartient à ses usagers, qui ne se font pas faute de prendre chaque jour des libertés avec les normes établies. Mais il appartient au Gouvernement de faire ce qui relève de son pouvoir pour favoriser l'usage qui paraît le plus satisfaisant — en l'occurrence celui que vous proposez.

Je demande donc à Monsieur le ministre de l'éducation nationale de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ces rectifications soient désormais enseignées, étant clairement posé que les formes actuellement en usage resteront évidemment admises

Mais l'enseignement ne saurait être le seul lieu où ces rectifications s'utilisent. Je demande donc à Monsieur le ministre délégué chargé de la francophonie de réunir, conjointement avec le vice-président du Conseil, l'ensemble des responsables des dictionnaires, de la presse écrite et de l'édition, ainsi que les correcteurs professionnels et tous les spécialistes concernés pour envisager avec eux les moyens de faire passer ces aménagements de l'orthographe dans l'usage ordinaire. Afin que chacun puisse en prendre connaissance, le texte définitif du rapport sera publié au Journal officiel et au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Vous avez émis le vœu, Monsieur le Secrétaire perpétuel, que les usagers du français aient prochainement à leur disposition un lexique officiel des mots touchés par ces rectifications. Je demande à la Délégation générale à la langue française de préparer et de publier ce lexique. Dès sa publication, donnant l'exemple, le Gouvernement suivra vos recommandations dans les textes dont il est l'auteur.

Mesdames, Messieurs, vous savez combien le Président de la République suit avec intérêt et attention votre travail au service de cette langue qu'il manie avec autant d'attachement que de maîtrise. Je me félicite, pour ma part, de ce que, dans cette séance de notre Conseil, la question de l'orthographe ait été située au sein d'un ensemble comportant également la question de l'organisation effective d'un véritable multilinguisme européen, celle du français scientifique, et celle de la place du français dans la langue de l'économie ou dans les industries de la langue. Notre action sur chacun de ces points ne forme qu'un même combat, et répond à un seul souci : celui d'armer le plus efficacement possible notre langue pour assurer son maintien, son développement et sa promotion en abordant les yeux ouverts la réalité de la concurrence linguistique.

RAPPORT

PLAN

Introduction

Principes

I. - Analyses

1. Le trait d'union
2. Les marques du nombre
3. Le tréma et les accents
 - 3.1. Le tréma
 - 3.2. L'accent grave ou aigu sur le *e*
 - 3.3. L'accent circonflexe
4. Les verbes en *-eler, -eter*
5. Le participe passé des verbes en emplois pronominaux
6. Les mots empruntés
 7. Les anomalies

II. - Règles

III. - Graphies particulières fixées ou modifiées

IV. - Recommandations aux lexicographes et créateurs de néologismes

INTRODUCTION

Dans son discours du 24 octobre 1989, le Premier ministre a proposé à la réflexion du Conseil supérieur cinq points précis concernant l'orthographe :

- le trait d'union ;
- le pluriel des mots composés ;
- l'accent circonflexe ;
- le participe passé des verbes pronominaux ;
- diverses anomalies.

C'est sur ces cinq points que portent les présentes propositions. Elles ne visent pas seulement l'orthographe du vocabulaire existant, mais aussi et surtout celle du vocabulaire à naître, en particulier dans les sciences et les techniques.

Présentées par le Conseil supérieur de la langue française, ces rectifications ont reçu un avis favorable de l'Académie française à l'unanimité, ainsi que l'accord du Conseil de la langue française du Québec et celui du Conseil de la langue de la Communauté française de Belgique.

Ces rectifications sont modérées dans leur teneur et dans leur étendue.

En résumé :

- le trait d'union : un certain nombre de mots remplaceront le trait d'union par la soudure (exemple : **portemonnaie** comme **portefeuille**) ;
- le pluriel des mots composés : les mots composés du type **pèse-lettre** suivront au pluriel la règle des mots simples (des **pèse-lettres**) ;
- l'accent circonflexe : il ne sera plus obligatoire sur les lettres **i** et **u**, sauf dans les terminaisons verbales et dans quelques mots (exemples : **qu'il fût, mûr**) ;
- le participe passé : il sera invariable dans le cas de **laisser** suivi d'un infinitif (exemple : **elle s'est laissé mourir**) ;
- les anomalies :
 - mots empruntés : pour l'accentuation et le pluriel, les mots empruntés suivront les règles des mots français (exemple : un **imprésario**, des **imprésarios**) ;
 - séries désaccordées : des graphies seront rendues conformes aux règles de l'écriture du français (exemple : **douçâtre**), ou à la cohérence d'une série précise (exemples : **boursouffler** comme **souffler**, **charriot** comme **charrette**).

Ces propositions sont présentées sous forme, d'une part, de règles d'application générale et de modifications de graphies particulières, destinées aux usagers et à l'enseignement, et, d'autre part, sous forme de recommandations à l'usage des lexicographes et des créateurs de néologismes.

PRINCIPES

La langue française, dans ses formes orales et dans sa forme écrite, est et doit rester le bien commun de millions d'êtres humains en France et dans le monde.

C'est dans l'intérêt des générations futures de toute la francophonie qu'il est nécessaire de continuer à apporter à l'orthographe des rectifications cohérentes et mesurées qui rendent son usage plus sûr, comme il a toujours été fait depuis le XVII^e siècle et comme il est fait dans la plupart des pays voisins.

Toute réforme du système de l'orthographe française est exclue : nul ne saurait affirmer sans naïveté qu'on puisse aujourd'hui rendre « simple » la graphie de notre langue, pas plus que la langue elle-même. Le voudrait-on, beaucoup d'irrégularités qui sont la marque de l'histoire ne pourraient être supprimées sans mutiler notre expression écrite.

Les présentes propositions s'appliqueront en priorité dans trois domaines : la création de mots nouveaux, en particulier dans les sciences et les techniques, la confection des dictionnaires, l'enseignement.

Autant que les nouveaux besoins de notre époque, le respect et l'amour de la langue exigent que sa créativité, c'est-à-dire son aptitude à la néologie, soit entretenue et facilitée : il faut pour cela que la graphie des mots soit orientée vers plus de cohérence par des règles simples.

Chacun sait la confiance qu'accordent à leurs dictionnaires non seulement écrivains, journalistes, enseignants, correcteurs d'imprimerie et autres professionnels de l'écriture, mais plus généralement tous ceux, adultes ou enfants, qui écrivent la langue française. Les lexicographes, conscients de cette responsabilité, jouent depuis quatre siècles un rôle déterminant dans l'évolution de l'orthographe : chaque nouvelle édition des dictionnaires faisant autorité enregistre de multiples modifications des graphies, qui orientent l'usage autant qu'elles le suivent. Sur de nombreux points, les présentes propositions entérinent les formes déjà données par des dictionnaires courants. Elles s'inscrivent dans cette tradition de réfection progressive permanente. Elles tiennent compte de l'évolution naturelle de l'usage en cherchant à lui donner une orientation raisonnée et elles veillent à ce que celle-ci soit harmonieuse.

L'apprentissage de l'orthographe du français continuera à demander beaucoup d'efforts, même si son enseignement doit être rendu plus efficace. L'application des règles par les enfants (comme par les adultes) sera cependant facilitée puisqu'elles gagnent en cohérence et souffrent moins d'exceptions. L'orthographe bénéficiera d'un regain d'intérêt qui devrait conduire à ce qu'elle soit mieux respectée, et davantage appliquée.

À l'heure où l'étude du latin et du grec ne touche plus qu'une minorité d'élèves, il paraît nécessaire de rappeler l'apport de ces langues à une connaissance approfondie de la langue française, de son histoire et de son orthographe et par conséquent leur utilité pour la formation des enseignants de français. En effet, le système graphique du français est essentiellement fondé sur l'histoire de la langue, et les présentes rectifications n'entament en rien ce caractère.

Au-delà même du domaine de l'enseignement, une politique de la langue, pour être efficace, doit rechercher la plus large participation des acteurs de la vie sociale, économique, culturelle, administrative. Comme l'a

déclaré le Premier ministre, il n'est pas question de légiférer en cette matière. Les édits linguistiques sont impuissants s'ils ne sont pas soutenus par une ferme volonté des institutions compétentes et s'ils ne trouvent pas dans le public un vaste écho favorable. C'est pourquoi ces propositions sont destinées à être enseignées aux enfants — les graphies rectifiées devenant la règle, les anciennes demeurant naturellement tolérées ; elles sont recommandées aux adultes, et en particulier à tous ceux qui pratiquent avec autorité, avec éclat, la langue écrite, la conignent, la codifient et la commentent.

On sait bien qu'il est difficile à un adulte de modifier sa façon d'écrire. Dans les réserves qu'il peut avoir à adopter un tel changement, ou même à l'accepter dans l'usage des générations montantes, intervient un attachement esthétique, voire sentimental, à l'image familière de certains mots. L'élaboration des présentes propositions a constamment pris en considération, en même temps que les arguments proprement linguistiques, cet investissement affectif. On ne peut douter pourtant que le même attachement pourra plus tard être porté aux nouvelles graphies proposées ici, et que l'invention poétique n'y perdra aucun de ses droits, comme on l'a vu à l'occasion des innombrables modifications intervenues dans l'histoire du français.

Le bon usage a été le guide permanent de la réflexion. Sur bien des points il est hésitant et incohérent, y compris chez les plus cultivés. Et les discordances sont nombreuses entre les dictionnaires courants, ne permettant pas à l'usager de lever ses hésitations. C'est sur ces points que le Premier ministre a saisi en premier lieu le Conseil supérieur, afin d'affermir et de clarifier les règles et les pratiques orthographiques.

Dans l'élaboration de ces propositions, le souci constant a été qu'elles soient cohérentes entre elles et qu'elles puissent être formulées de façon claire et concise. Enfin, les modifications préconisées ici respectent l'apparence des textes (d'autant qu'elles ne concernent pas les noms propres) : un roman contemporain ou du siècle dernier doit être lisible sans aucune difficulté. Des évaluations informatiques l'ont confirmé de manière absolue.

Ces propositions, à la fois mesurées et argumentées, ont été acceptées par les instances qui ont autorité en la matière. Elles s'inscrivent dans la continuité du travail lexicographique effectué au cours des siècles depuis la formation du français moderne. Responsable de ce travail, l'Académie française a corrigé la graphie du lexique en 1694, 1718, 1740, 1762, 1798, 1835, 1878 et 1932-35. En 1975 elle a proposé une série de nouvelles rectifications, qui ne sont malheureusement pas passées dans l'usage, faute d'être enseignées et recommandées. C'est dans le droit-fil de ce travail que le Conseil a préparé ses propositions en sachant que dans l'histoire, des délais ont toujours été nécessaires pour que l'adoption d'améliorations de ce type soit générale.

En entrant dans l'usage, comme les rectifications passées et peut-être plus rapidement, elles contribueront au renforcement, à l'illustration et au rayonnement de la langue française à travers le monde.

I.- ANALYSES

1. Le trait d'union

Le trait d'union a des emplois divers et importants en français :

- des emplois syntaxiques : inversion du pronom sujet (*exemple* : **dit-il**), et libre coordination (*exemples* : la ligne **nord-sud**, le rapport **qualité-prix**). Il est utilisé aussi dans l'écriture des nombres, mais, ce qui est difficilement justifiable, seulement pour les numéraux inférieurs à cent (*exemple* : **vingt-trois**, mais **cent trois**) (Voir Règle 1.)

- des emplois lexicaux dans des mots composés librement formés (néologismes ou créations stylistiques, *exemple* : **train-train**) ou des suites de mots figées (*exemple* : **porte-drapeau**, **va-nu-pied**).

Dans ces emplois, la composition avec trait d'union est en concurrence, d'une part, avec la composition par soudure ou agglutination (*exemples* : **portemanteau**, **betterave**), d'autre part, avec le figement d'expressions dont les termes sont autonomes dans la graphie (*exemples* : **pomme de terre**, **compte rendu**).

Lorsque le mot composé contient un élément savant (c'est-à-dire qui n'est pas un mot autonome : **narco-**, **poly-**, etc.), il est généralement soudé (*exemple* : **narcothérapie**) ou, moins souvent, il prend le trait d'union (*exemple* : **narco-dollar**). Si tous les éléments sont savants, la soudure est obligatoire (*exemple* : **narcolepsie**). Dans l'ensemble, il est de plus en plus net qu'on a affaire à un seul mot, quand on va de l'expression figée au composé doté de trait d'union et au mot soudé.

Dans une suite de mots devenue mot composé, le trait d'union apparaît d'ordinaire :

a) lorsque cette suite change de nature grammaticale (*exemple* : il intervient à **propos**, il a de l'**à-propos**). Il s'agit le plus souvent de noms (un **ouvre-boîte**, un **va-et-vient**, le **non-dit**, le **tout-à-l'égout**, un **après-midi**, un **chez-soi**, un **sans-gêne**). Ces noms peuvent représenter une phrase (*exemples* : un **laissez-passer**, un **sauve-qui-peut**, le **qu'en-dira-t-on**). Il peut s'agir aussi d'adjectifs (*exemple* : un décor **tape-à-l'œil**) ;

b) lorsque le sens (et parfois le genre ou le nombre) du composé est distinct de celui de la suite de mots dont il est formé (*exemple* : un **rouge-gorge** qui désigne un oiseau). Il s'agit le plus souvent de noms (un **saut-de-lit**, un **coq-à-l'âne**, un **pousse-café**, un **à-coup**) dont certains sont des calques de mots empruntés (un **gratte-ciel**, un **franc-maçon**) ;

c) lorsque l'un des éléments a vieilli et n'est plus compris (*exemples* : un **rez-de-chaussée**, un **croc-en-jambe**, à **vau-l'eau**). L'agglutination ou soudure implique d'ordinaire que l'on n'analyse plus les éléments qui constituent le composé dans des mots de formation ancienne (*exemples* : **vinaigre**, **pissenlit**, **chienlit**, **portefeuille**, **passport**, **marchepied**, **hautbois**, **plafond**), etc. ;

d) lorsque le composé ne respecte pas les règles ordinaires de la morphologie et de la syntaxe, dans des archaïsmes (la **grand-rue**, un **nouveau-né**, **nu-tête**) ou dans des calques d'autres langues (**surprise-partie**, **sud-américain**).

On remarque de très nombreuses hésitations dans l'usage du trait d'union et des divergences entre les dictionnaires, ce qui justifie qu'on s'applique à clarifier la question, ce mode de construction étant très productif. On

améliorera donc l'usage du trait d'union en appliquant plus systématiquement les principes que l'on vient de dégager, soit à l'utilisation de ce signe, soit à sa suppression par agglutination ou soudure des mots composés. (Voir Graphies 1, 2, 3 ; Recommandations 1, 2.)

2. Les marques du nombre

Les hésitations concernant le pluriel de mots composés à l'aide du trait d'union sont nombreuses. Ce problème ne se pose pas quand les termes sont soudés (*exemples* : un **portefeuille**, des **portefeuilles** ; un **passport**, des **passports**).

Bien que le mot composé ne soit pas une simple suite de mots, les grammairiens de naguère ont essayé de maintenir les règles de variation comme s'il s'agissait de mots autonomes, notamment :

- en établissant des distinctions subtiles : entre des **gardes-meubles** (hommes) et des **garde-meubles** (lieux), selon une analyse erronée déjà dénoncée par Littré ; entre un **porte-montre** si l'objet ne peut recevoir qu'une montre, et un **porte-montres** s'il peut en recevoir plusieurs ;

- en se contredisant l'un l'autre, voire eux-mêmes, tantôt à propos des singuliers, tantôt à propos des pluriels : un **cure-dent**, mais un **cure-ongles** ; des **après-midi**, mais des **après-dîners**, etc.

De même que **mille-feuille** ou **millefeuille** (les deux graphies sont en usage) ne désigne pas mille (ou beaucoup de) feuilles, mais un gâteau, et ne prend donc pas d's au singulier, de même le **ramasse-miettes** ne se réfère pas à des miettes à ramasser, ni à l'acte de les ramasser, mais à un objet unique. Dans un mot de ce type, le premier élément n'est plus un verbe (il ne se conjugue pas) ; l'ensemble ne constitue donc pas une phrase (décrivant un acte), mais un nom composé. Il ne devrait donc pas prendre au singulier la marque du pluriel. À ce nom doit s'appliquer la règle générale d'accord en nombre des noms : pas de marque au singulier, **s** ou **x** final au pluriel. (Voir Règle 2.)

3. Le tréma et les accents

3.1. Le tréma

Le tréma interdit qu'on prononce deux lettres en un seul son (*exemple* : **lait** mais **naïf**). Il ne pose pas de problème quand il surmonte une voyelle prononcée (*exemple* : **maïs**), mais dérouté dans les cas où il surmonte une voyelle muette (*exemple* : **aiguë**) : il est souhaitable que ces anomalies soient supprimées. De même l'emploi de ce signe doit être étendu aux cas où il permettra d'éviter des prononciations fautives (*exemples* : **gageure**, **arguer**). (Voir Graphies 4, 5.)

3.2. L'accent grave ou aigu sur le e

L'accent aigu placé sur la lettre **e** a pour fonction de marquer la prononciation comme « **e** fermé », l'accent grave comme « **e** ouvert ». Il est nécessaire de rappeler ici les deux règles fondamentales qui régissent la quasi-totalité des cas :

Première règle :

La lettre **e** ne reçoit un accent aigu ou grave que si elle est en finale de la syllabe graphique : **étude** mais **es/poir**, **mé/prise** mais **mer/cure**, **inté/ressant** mais **intel/ligent**, etc.

Cette règle ne connaît que les exceptions suivantes :

- l's final du mot n'empêche pas que l'on accentue la lettre *e* qui précède : **accès, progrès** (avec *s* non prononcé), **aloès, herpès** (avec *s* prononcé), etc.;

- dans certains composés généralement de formation récente, les deux éléments, indépendamment de la coupe syllabique, continuent à être perçus chacun avec sa signification propre, et le premier porte l'accent aigu. Exemples : **télé/spectateur** (contrairement à **téles/cope**), **prés/scolaire** (contrairement à **pres/crirre**), **dé/stabiliser** (contrairement à **des/tituer**), etc.

Deuxième règle :

La lettre *e* ne prend l'accent grave que si elle est précédée d'une autre lettre et suivie d'une syllabe qui comporte un *e* muet. D'où les alternances : **aérer**, il **aère** ; **collège, collégien** ; **célèbre, célébrer** ; **fidèle, fidélité** ; **règlement, régulier** ; **oxygène, oxygéner**, etc. Dans les mots **échelon, élever**, etc., la lettre *e* n'est pas précédée d'une autre lettre.

À cette règle font exception : les mots formés à l'aide des préfixes **dé-** et **pré-** (se **démener, prévenir**, etc.) ; quelques mots, comme **médecin, ère** et **èche**.

L'application de ces régularités ne souffre qu'un petit nombre d'anomalies (exemples : un **événement**, je **considérerai, puissé-je**, etc.), qu'il convient de réduire. (Voir Règle 3, Graphies 6, 7, Recommandation 3.)

3.3. L'accent circonflexe

L'accent circonflexe représente une importante difficulté de l'orthographe du français, et même l'usage des personnes instruites est loin d'être satisfaisant à cet égard.

L'emploi incohérent et arbitraire de cet accent empêche tout enseignement systématique ou historique. Les justifications étymologiques ou historiques ne s'appliquent pas toujours : par exemple, la disparition d'un *s* n'empêche pas que l'on écrive **votre, notre, mouche, molte, chaque, coteau, moutarde, coutume, mépris**, etc., et à l'inverse, dans **extrême** par exemple, on ne peut lui trouver aucune justification. Il n'est pas constant à l'intérieur d'une même famille : **jeûner, déjeuner** ; **côte, coteau** ; **grâce, gracieux** ; **mêler, mélange** ; **icône, iconoclaste**, ni même dans la conjugaison de certains verbes (**être, êtes, était, étant**). De sorte que des mots dont l'histoire est tout à fait parallèle sont traités différemment : **mû, mais su, tu, vu**, etc. ; **plaît, mais tait**.

L'usage du circonflexe pour noter une prononciation est loin d'être cohérent : **bateau, château** ; **noirâtre, pédiatre** ; **zone, clone, aumône** ; **atome, monôme**. Sur la voyelle *e*, le circonflexe n'indique pas, dans une élocution normale, une valeur différente de celle de l'accent grave (ou aigu dans quelques cas) : comparer il **mêle**, il **harcèle** ; **même, thème** ; **chrême, crème** ; **trêve, grève** ; **prêt, secret** ; **vêtir, vétille**. Si certains locuteurs ont le sentiment d'une différence phonétique entre *a* et *â*, *o* et *ô*, *è* ou *é* et *ê*, ces oppositions n'ont pas de réalité sur les voyelles *i* et *u* (comparer **cime, abîme** ; **haine, chaîne** ; **voûte, route, croûte** ; **huche, bûche** ; **bout, moût**, etc.) L'accent circonflexe, enfin, ne marque le timbre ou la durée des voyelles que dans une minorité des mots où il apparaît, et seulement en syllabe accentuée (tonique) ; les distinctions concernées sont elles-mêmes en voie de disparition rapide.

Certes, le circonflexe paraît à certains inséparable de l'image visuelle de quelques mots et suscite même des investissements affectifs (mais aucun adulte, rappelons-le, ne sera tenu de renoncer à l'utiliser).

Dès lors, si le maintien du circonflexe peut se justifier dans certains cas, il ne convient pas d'en rester à la situation actuelle : l'amélioration de la graphie à ce sujet passe donc par une réduction du nombre de cas où le circonflexe est utilisé. (Voir Règle 4 ; Recommandation 4.)

4. Les verbes en -eler et -eter

L'infinifit de ces verbes comporte un « *e* sourd », qui devient « *e* ouvert » dans la conjugaison devant une syllabe muette (exemple : **acheter, j'achète** ; **ruisseler, je ruisselle**).

Il existe deux procédés pour noter le « *e* ouvert », soit le redoublement de la consonne qui suit le *e* (exemple : **ruisselle**) ; soit le *e* accent grave, suivi d'une consonne simple (exemple : **harcèle**).

Mais, quant au choix entre ces deux procédés, l'usage ne s'est pas fixé, jusqu'à l'heure actuelle : parmi les verbes concernés, il y en a peu sur lesquels tous les dictionnaires sont d'accord. La graphie avec *è* présente l'avantage de ramener tous ces verbes au modèle de conjugaison de **mener** (il **mène**, elle **mènera**).

Quelques dérivés en **-ement** sont liés à ces verbes (exemple : **martèlement** ou **martellement**).

On mettra fin sur ce point aux hésitations, en appliquant une règle simple. (Voir Règle 5.)

5. Le participe passé des verbes en emplois pronominaux

Les règles actuelles sont parfois d'une application difficile et donnent lieu à des fautes, même chez les meilleurs écrivains.

Cependant, il est apparu aux experts que ce problème d'orthographe grammaticale ne pouvait être résolu en même temps que les autres difficultés abordées. D'abord il ne s'agit pas d'une question purement orthographique, car elle touche à la syntaxe et même à la prononciation. Ensuite il est impossible de modifier la règle dans les participes de verbes en emplois pronominaux sans modifier aussi les règles concernant les emplois non pronominaux : on ne peut séparer les uns des autres, et c'est l'ensemble qu'il faudrait retoucher. Il ne sera donc fait qu'une proposition, permettant de simplifier un point très embarrassant : le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif, dont l'accord est pour le moins incertain dans l'usage. (Voir Règle 6.)

6. Les mots empruntés

Traditionnellement, les mots d'emprunt s'intègrent à la graphie du français après quelque temps. Certains, malgré leur ancienneté en français, n'ont pas encore subi cette évolution.

6.1. Singulier et pluriel

On renforcera l'intégration des mots empruntés en leur appliquant les règles du pluriel du français, ce qui implique dans certains cas la fixation d'une forme de singulier.

6.2. Traitement graphique

Le processus d'intégration des mots empruntés conduit à la régularisation de leur graphie, conformément aux règles générales du français. Cela implique qu'ils perdent certains signes distinctifs « exotiques », et qu'ils

entrent dans les régularités de la graphie française. On tiendra compte cependant du fait que certaines graphies étrangères, anglaises en particulier, sont devenues familières à la majorité des utilisateurs du français.

On rappelle par ailleurs que des commissions ministérielles de terminologie sont chargées de proposer des termes de remplacement permettant d'éviter, dans les sciences et techniques en particulier, le recours aux mots empruntés. (Voir Règle 7 ; Graphies 8, 9 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

7. Les anomalies

Les anomalies sont des graphies non conformes aux règles générales de l'écriture du français (*comme ign* dans *oignon*) ou à la cohérence d'une série précise. On peut classer celles qui ont été examinées en deux catégories :

7.1 Séries désaccordées

Certaines graphies heurtent à la fois l'étymologie et le sentiment de la langue de chacun, et chargent inutilement l'orthographe de bizarreries ce qui n'est ni esthétique, ni logique, ni commode. Conformément à la réflexion déjà menée par l'Académie sur cette question, ces points de détail seront rectifiés. (Voir Graphies 10, 11, 12, 13 ; Recommandation 6)

7.2. Dérivés formés sur les noms qui se terminent par **-on** et **-an**

La formation de ces dérivés s'est faite et se fait soit en doublant le *n* final du radical, soit en le gardant simple. L'usage, y compris celui des dictionnaires, connaît beaucoup de difficultés et de contradictions, qu'il serait utile de réduire.

Sur les noms en **-an** (une cinquantaine de radicaux), le *n* simple est largement prédominant dans l'usage actuel. Un cinquième des radicaux seulement redouble le *n* (pour seulement un quart environ de leurs dérivés).

Sur les noms en **-on** (plus de 400 radicaux, et trois fois plus de dérivés), la situation actuelle est plus complexe. On peut relever de très nombreux cas d'hésitation, à la fois dans l'usage et dans les dictionnaires. Selon qu'est utilisé tel ou tel suffixe, il peut exister une tendance prépondérante soit au *n* simple, soit au *n* double. On s'appuiera sur ces tendances quand elles existent pour introduire plus de régularité. (Voir Recommandation 10.)

II - RÈGLES

1. **Trait d'union** : on lie par des traits d'union les numéraux formant un nombre complexe, inférieur ou supérieur à cent.

Exemples : elle a **vingt-quatre** ans, cet ouvrage date de l'année **quatre-vingt-neuf**, elle a **cent-deux** ans, cette maison a **deux-cents** ans, il lit les pages **cent-trente-deux** et **deux-cent-soixante-et-onze**, il possède **sept-cent-mille-trois-cent-vingt-et-un** francs. (Voir Analyse 1.)

2. **Singulier et pluriel des noms composés comportant un trait d'union** : les noms composés d'un

verbe et d'un nom suivent la règle des mots simples, et prennent la marque du pluriel seulement quand ils sont au pluriel, cette marque est portée sur le second élément.

Exemples : un **pèse-lettre**, des **pèse-lettres**, un **cure-dent**, des **cure-dents**, un **perce-neige**, des **perce-neiges**, un **garde-meuble**, des **garde-meubles** (sans distinguer s'il s'agit d'homme ou de lieu), un **abat-jour**, des **abat-jours**.

Il en va de même des noms composés d'une préposition et d'un nom. Exemples : un **après-midi**, des **après-midis**, un **après-ski**, des **après-skis**, un **sans-abri**, des **sans-abris**.

Cependant, quand l'élément nominal prend une majuscule ou quand il est précédé d'un article singulier, il ne prend pas de marque de pluriel. Exemple : des **prie-Dieu**, des **trompe-l'œil**, des **trompe-la-mort**. (Voir Analyse 2.)

3. **Accent grave** : conformément aux régularités décrites plus haut (Analyse 3.2) :

a) On accentue sur le modèle de **semer** les futurs et conditionnels des verbes du type **céder** : je **cèderai**, je **cèderais**, j'**allègerai**, j'**altèrerai**, je **considèrerai**, etc.

b) Dans les inversions interrogatives, la première personne du singulier en *e* suivie du pronom sujet **je** porte un accent grave : **aimè-je**, **puissè-je**, etc. (Voir Analyse 3.2 ; Graphies 6, 7 ; Recommandation 3.)

4. Accent circonflexe

Si l'accent circonflexe placé sur les lettres *a*, *o* et *e* peut indiquer utilement des distinctions de timbre (**mâtin** et **matin** ; **côte** et **cote** ; **vôtre** et **votre** ; etc.), placé sur *i* et *u* il est d'une utilité nettement plus restreinte (**voûte** et **doute** par exemple ne se distinguent dans la prononciation que par la première consonne). Dans quelques terminaisons verbales (passé simple, etc.), il indique des distinctions morphologiques nécessaires. Sur les autres mots, il ne donne généralement aucune indication, excepté pour de rares distinctions de formes homographes.

En conséquence, on conserve l'accent circonflexe sur *a*, *e*, et *o*, mais sur *i* et sur *u* il n'est plus obligatoire, excepté dans les cas suivants :

a) Dans la conjugaison, où il marque une terminaison :

Au passé simple (première et deuxième personnes du pluriel) :

nous **suivîmes**, nous **voulûmes**, comme nous **aimâmes** ;

vous **suivîtes**, vous **voulûtes**, comme vous **aimâtes**.

À l'imparfait du subjonctif (troisième personne du singulier) :

qu'il **suivît**, qu'il **voulût**, comme qu'il **aimât**.

Au plus-que-parfait du subjonctif, aussi nommé parfois improprement conditionnel passé deuxième forme (troisième personne du singulier) :

qu'il **eût suivi**, il **eût voulu**, comme qu'il **eût aimé**.

Exemples :

Nous voulûmes qu'il prît la parole ;

Il **eût** préféré qu'on le **prévînt**.

b) Dans les mots où il apporte une distinction de sens utile : **dû**, **jeûne**, les adjectifs **mûr** et **sûr**, et le verbe **croître** (étant donné que sa conjugaison est en partie homographe de celle du verbe **croire**). L'exception ne concerne pas les dérivés et les composés de ces mots (exemple : **sûr**, mais **sureté** ; **croître**, mais **accroître**). Comme c'était déjà le cas pour **dû**, les adjectifs **mûr** et

sûr ne prennent un accent circonflexe qu'au masculin singulier.

Les personnes qui ont déjà la maîtrise de l'orthographe ancienne pourront, naturellement, ne pas suivre cette nouvelle norme. (Voir Analyse 3.3 ; Recommandation 4.)

Remarques :

- cette mesure entraîne la rectification de certaines anomalies étymologiques, en établissant des régularités. On écrit désormais **mu** (comme déjà **su, tu, vu, lu**), **plait** (comme déjà **taït, fait**), **piqueure, surpiqueure** (comme déjà **morsure**) **traîne, traite**, et leurs dérivés (comme déjà **gaine, haine, faïne**), et **ambigument, assidument, congrument, continument, crument, dument, goulument, incongrument, indument, nument** (comme déjà **absolument, éperdument, ingénument, résolument**) ;

- sur ce point comme sur les autres, aucune modification n'est apportée aux noms propres. On garde le circonflexe aussi dans les adjectifs issus de ces noms (exemples : **Nîmes, nîmois**.)

5. Verbes en -eler et -eter

L'emploi du e accent grave pour noter le son « e ouvert » dans les verbes en **-eler** et en **-eter** est étendu à tous les verbes de ce type.

On conjugue donc, sur le modèle de **peler** et **d'acheter** : elle **ruissèle**, elle **ruissèlera**, j'**époussète**, j'**étiquète**, il **époussètera**, il **étiquètera**.

On ne fait exception que pour **appeler** (et **rappeler**) et **jeter** (et les verbes de sa famille), dont les formes sont les mieux stabilisées dans l'usage.

Les noms en **-ement** dérivés de ces verbes suivront la même orthographe : **amoncèlement, bossèlement, chancèlement, cisèlement, cliquètement, craquèlement, craquètement, cuvèlement, dénivèlement, ensorcèlement, étincèlement, grommèlement, martèlement, morcèlement, musèlement, nivèlement, ruissèlement, volètement**. (Voir Analyse 4.)

6. **Participe passé** : le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif est rendu invariable : il joue en effet devant l'infinitif un rôle d'auxiliaire analogue à celui de **faire**, qui est toujours invariable dans ce cas (avec l'auxiliaire **avoir** comme en emploi pronominal).

Le participe passé de **laisser** suivi d'un infinitif est donc invariable dans tous les cas, même quand il est employé avec l'auxiliaire **avoir** et même quand l'objet est placé avant le verbe. (Voir Analyse 5.)

Exemples :

Elle **s'est laissé mourir** (comme déjà elle s'est fait maigrir) ;

Elle **s'est laissé séduire** (comme déjà elle s'est fait féliciter) ;

Je **les ai laissé partir** (comme déjà je les ai fait partir) ;

La maison qu'elle **a laissé saccager** (comme déjà la maison qu'elle **a fait repeindre**).

7. **Singulier et pluriel des mots empruntés** : les noms ou adjectifs d'origine étrangère ont un singulier et un pluriel réguliers : un **zakouski**, des **zakouskis** ; un **ravioli**, des **raviolis** ; un **graffiti**, des **graffitis** ; un **lazzi**, des **lazzis** ; un **confetti**, des **confettis** ; un **scénario**, des **scénarios** ; un **jazzman**, des **jazzmans**, etc. On choisit

comme forme du singulier la forme la plus fréquente, même s'il s'agit d'un pluriel dans l'autre langue.

Ces mots forment régulièrement leur pluriel avec un **s** non prononcé (*exemples* : des **matches**, des **lands**, des **lieds**, des **solos**, des **apparatchiks**). Il en est de même pour les noms d'origine latine (*exemples* : des **maximums**, des **médias**). Cette proposition ne s'applique pas aux mots ayant conservé valeur de citation (*exemple* : des **mea culpa**).

Cependant, comme il est normal en français, les mots terminés par **s, x** et **z** restent invariables (*exemples* : un **boss**, des **boss** ; un **kibboutz**, des **kibboutz** ; un **box**, des **box**).

Remarque : le pluriel de mots composés étrangers se trouve simplifié par la soudure (*exemples* : des **covergirls**, des **bluejeans**, des **ossobucos**, des **weekends**, des **hotdogs**). (voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

Tableau résumé des règles

NR	ANCIENNE ORTHOGRAPHE	NOUVELLE ORTHOGRAPHE
1	vingt-trois, cent trois.	vingt-trois, cent-trois.
2	un cure-dents. des cure-ongle. un cache-flamme(s). des cache-flamme(s).	un cure-dent. des cure-ongles. un cache-flamme. des cache-flammes.
3 a	je céderai, j'allégerais	je céderai, j'allégerais.
3 b	puissé-je, aimé-je.	puissé-je, aimé-je.
4	il plaît, il se taît. la route, la voûte.	il plaît, il se taît. la route, la voute .
5	il ruisselle, amoncèle.	il ruissèle, amoncèle.
6	elle s'est laissée aller. elle s'est laissé appeler.	elle s'est laissé aller. elle s'est laissé appeler.
7	des jazzmen, des lieder.	des jazzmans, des lieds.

III. - GRAPHIES PARTICULIÈRES FIXÉES OU MODIFIÉES

Ces listes, restreintes, sont limitatives.

Il s'agit en général de mots dont la graphie est irrégulière ou variable ; on la rectifie, ou bien l'on retient la variante qui permet de créer les plus larges régularités. Certains de ces mots sont déjà donnés par un ou plusieurs dictionnaires usuels avec la graphie indiquée ici : dans ce cas, c'est une harmonisation des dictionnaires qui est proposée.

1. **Mots composés** : on écrit soudés les noms de la liste suivante, composés sur la base Dun élément verbal généralement suivi d'une forme nominale ou de « tout ».

Les mots de cette liste, ainsi que ceux de la liste B ci-après (éléments nominaux et divers), sont en général des mots anciens dont les composants ne correspondent plus au lexique ou à la syntaxe actuels (**chausstrappe**) ; y figurent aussi des radicaux onomatopéiques ou de formation expressive (**piqueunique, passepasse**), des mots comportant des dérivés (**tirebouchonner**), certains mots dont le pluriel était difficile (un **brisetout**, dont le pluriel devient des **brisetouts**, comme un **faitout**, des **faitouts**, déjà usité), et quelques composés sur **porte-**, dont la série compte plusieurs soudures déjà en usage (**portefaix, portefeuille**, etc.). Il était exclu de modifier d'un coup plusieurs milliers de mots composés, l'usage pourra le

faire progressivement. (Voir Analyse 1 ; Recommandations 1, 2.)

Liste A

arrachepied (d').	passpartout.
boutentrain.	passépasse.
brisetout.	piquenique.
chaussetrappe.	porteclé.
clochepied (à).	portecrayon.
coupecoupe.	portemine.
couvrepied.	portemonnaie.
crochepied.	portevoix.
croquemadame.	poucepied.
croquemitaine.	poussepousse.
croquemonsieur.	risquetout.
croquemort.	tapecul.
croquenote.	tirebouchon.
faitout.	tirebouchonner.
fourretout.	tirefond.
mangetout.	tournedos.
mêletout.	vanupied.

2. Mots composés : on écrit soudés également les noms de la liste suivante, composés d'éléments nominaux et adjectivaux (Voir Analyse 1 ; Recommandations 1, 2).

Liste B

arcboutant.	jeanfoudre.
autostop.	lieudit.
autostoppeur, euse.	millefeuille.
bassecontre.	millepatte.
bassecontriste.	millepertuis.
bassecour.	platebande.
bassecourier.	potpourri.
basselisse.	prudhomme.
basselissier.	quotepart.
bassetaille.	sagefemme.
branlebas.	saufconduit.
chauvesouris	téléfilm.
chèvrepied.	terreplein.
cinéroman.	vélopousse.
hautecontre.	véloski.
hautelisse.	vélotaxi.
hautparleur.	

3. Onomatopées : on écrit soudés les onomatopées et mots expressifs (de formations diverses) de la liste suivante (Voir Analyse 1 ; Recommandations 1, 2)

Liste C

blabla.	pingpong.
bouiboui.	prêchiprêcha.
coincoin.	tamtam.
froufrou.	tohubohu.
grigri.	traintrain.
kifkif.	troutrou.
mélimélo.	tsétsé.
pêlemêle.	

4. Tréma : dans les mots suivants, on place le tréma sur la voyelle qui doit être prononcée : **ai^güe** (et dérivés, comme **surai^güe**, etc.), **ambi^güe**, **exi^güe**, **contig^üüe**, **ambi^güité**, **exi^güité**, **contig^üüité**, **cig^üüe**. Ces mots appliquent ainsi la règle générale : le tréma indique qu'une lettre (*u*) doit être prononcée (comme voyelle ou comme semi-voyelle) séparément de la lettre précédente (*g*). (voir Analyse 3.1.)

5. Tréma : le même usage du tréma s'applique aux mots suivants où une suite **-gu** ou **-geu-** conduit à des prononciations défectueuses (il **argue** prononcé comme **nargue**). On écrit donc : il **arg^üüe** (et toute la conjugaison du verbe **arg^üier**) ; **gag^üüre**, **mang^üüre**, **rong^üüre**, **verg^üüre**. (Voir Analyse 3.1.)

6. Accents : on munit d'un accent les mots de la liste suivante où il avait été omis, ou dont la prononciation a changé. (Voir Analyse 3.2 ; Règle 3 ; Recommandation 3.)

Liste D

asséner.	recépée.
bélitre.	recéper.
bésicles.	réclusionnaire.
démiurge.	réfréner.
gélinotte.	sèneçon.
québécois.	sénescence.
recéler.	sénestre.
recépage.	

7. Accents : l'accent est modifié sur les mots de la liste suivante qui avaient échappé à la régularisation entreprise par l'Académie française aux XVIII^e et XIX^e siècles, et qui se conforment ainsi à la règle générale d'accentuation. (Voir Analyse 3.2 ; Règle 3 ; Recommandation 3.)

Liste E

abrègement.	empiètement.
affèterie.	évènement.
allègement.	fèverole.
allègrement.	hébètement.
assèchement.	règlementaire.
cèleri.	règlementairement.
complètement (nom).	règlementation.
crèmerie.	règlementer.
crèteler.	sècheresse.
crènelage.	sècherie.
crèneler.	sènevé.
crènelure.	vènerie.

8. Mots empruntés : on écrit soudés les mots de la liste suivante, composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage et qui n'ont pas valeur de citation. (Voir Analyse 6 ; Règle 7 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

Liste F

Mots d'origine latine	
(employés comme noms - exemple : un apriori)	
apriori.	statuquo.
exlibris.	vadémécum
exvoto.	

Mots d'origine étrangère

baseball.	covergirl.
basketball.	cowboy.
blackout.	fairplay.
bluejean.	globetrotteur.
chichekébab.	handball.
chowchow.	harakiri.
covergirl.	hotdog.

lockout.	sidecar.
majong.	striptease.
motocross.	volleyball.
ossobuco.	weekend.
pipeline.	

9. Accentuation des mots empruntés : on munit d'accents les mots de la liste suivante, empruntés à la langue latine ou à d'autres langues, lorsqu'ils n'ont pas valeur de citation. (Voir Analyse 6 ; Règle 7 ; Recommandations 4, 5, 7, 8, 9.)

Liste G

Mots d'origine latine

artéfact.	mémorandum.
critérium.	placébo.
déléatur.	proscénium.
délirium trémens.	référendum.
désidérata.	satisfécit.
duodénum.	sénior.
exéat.	sérapéum.
exéquatur.	spéculum.
facsimilé.	tépidarium.
jéjunum.	vadémécum.
linoléum.	vélarium.
média.	vélum.
mémento.	véto.

Mots empruntés à d'autres langues

allégretto.	méhalla.
allégro.	pédigrée.
braséro.	pérestroïka.
candéla.	péséta.
chébec.	pésó.
chéchia.	piéta.
cicérone.	révolver.
condottière.	séquoia.
décrescendo.	sombréro.
diésel.	téocalli.
édelweiss.	trémolo.
impresario.	zarzuéla.
kakémono.	

10. Anomalies : des rectifications proposées par l'Académie (en 1975) sont reprises, et sont complétées par quelques rectifications de même type. (Voir Analyse 7.)

Liste H

absout, absoute (participe, au lieu de <i>absous, absoute</i>).
appâts (au lieu de <i>appas</i>).
asseoir, rassoïr, sursoïr (au lieu de <i>asseoir</i> , etc.) (a).
bizut (au lieu de <i>bizuth</i>) (b).
bonhomme (au lieu de <i>bonhomie</i>).
boursoufflement (au lieu de <i>boursoufflement</i>).
boursouffler (au lieu de <i>boursouffler</i>).
boursoufflure (au lieu de <i>boursoufflure</i>).
cahutte (au lieu de <i>cahute</i>).
charriot (au lieu de <i>chariot</i>).
chaussetrappe (au lieu de <i>chausse-trape</i>).
combattif (au lieu de <i>combatif</i>).
combattivité (au lieu de <i>combativité</i>).
cuisseau (au lieu de <i>cuissot</i>).
déciller (au lieu de <i>dessiller</i>) (c).

dissout, dissoute (au lieu de <i>dissous, dissoute</i>).
douçâtre (au lieu de <i>douceâtre</i>) (d).
embattre (au lieu de <i>embatre</i>).
exéma (au lieu de <i>eczéma</i>) et ses dérivés (e).
gilde (au lieu de <i>ghilde</i> , graphie d'origine étrangère).
homéo- (au lieu de <i>homoeo-</i>).
imbécilité (au lieu de <i>imbécillité</i>).
innommé (au lieu de <i>innomé</i>).
levreau (au lieu de <i>levraut</i>).
nénufar (au lieu de <i>nénuphar</i>).
ognon (au lieu de <i>oignon</i>).
pagaille (au lieu de <i>pagaïe, pagaye</i>) (g).
persifflage (au lieu de <i>persiflage</i>).
persiffler (au lieu de <i>persifler</i>).
persiffler (au lieu de <i>persifleur</i>).
ponch (boisson, au lieu de <i>punch</i>) (h).
prudhommal (avec soudure) (au lieu de <i>prud'homal</i>).
prudhommie (avec soudure) (au lieu de <i>prud'homie</i>).
relai (au lieu de <i>relais</i>) (i).
saccharine (au lieu de <i>saccharine</i>) et ses nombreux dérivés.
sconse (au lieu de <i>skunks</i>) (j).
sorgo (au lieu de <i>sorgho</i> , graphie d'origine étrangère).
sottie (au lieu de <i>sotie</i>).
tocade (au lieu de <i>toquade</i>).
ventail (au lieu de <i>vantail</i>) (k).

Notes :

(a) Le *e* ne se prononce plus. L'Académie française écrit déjà j'**assois** (à côté de j'**assieds**), j'**assoïrai**, etc. (mais je **surseïrai**). **Assoir** s'écrit désormais comme **voir** (ancien français **veoir**), **choir** (ancien français **cheoir**), etc.

(b) À cause de **bizuter, bizutage**.

(c) À rapprocher de **cil**. Rectification d'une ancienne erreur d'étymologie.

(d) **Cea** est une ancienne graphie rendue inutile par l'emploi de la cédille.

(e) La suite **cz** est exceptionnelle en français. **Exéma** comme **examen**.

(f) Mot d'origine arabo-persane. L'Académie a toujours écrit **nénufar**, sauf dans la huitième édition (1932-1935).

(g) Des trois graphies de ce mot, celle-ci est la plus conforme aux règles et la moins ambiguë.

(h) Cette graphie évite l'homographie avec **punch** (coup de poing) et l'hésitation sur la prononciation.

(i) Comparer **relai-relayer**, avec **balai-balayer, essai-essayer**, etc.

(j) Des sept graphies qu'on trouve actuellement, celle-ci est la plus conforme aux règles et la moins ambiguë.

(k) À rapprocher de **vent** ; rectification d'une ancienne erreur d'étymologie.

11. Anomalies : on écrit en **-illier** les noms suivants anciennement en **-illier**, où le *i* qui suit la consonne ne s'entend pas (comme **poulailler, volailler**) : **joailler, marguiller, ouillère, quincailleur, serpillère**. (Voir Analyse 7.)

12. Anomalies : on écrit avec un seul *l* (comme **bestiole, camisole, profiterole**, etc.) les noms suivants : **barcarole, corole, fumerole, girole, grole, guibole, mariole**, et les mots moins fréquents : **bouterole**,

lignerole, muserole, rousserole, tavaïole, trole. Cette terminaison se trouve ainsi régularisée, à l'exception de **folle, molle**, de **colle** et de ses composés. (Voir Analyse 7.)

13. Anomalies : le *e* muet n'est pas suivi d'une consonne double dans les mots suivants, qui rentrent ainsi dans les alternances régulières (*exemples* : **lunette, lunetier**, comme **noisette, noisetier** ; **prunelle, prunelier** comme **chamelle, chamelier**, etc.) : **interpeler** (au lieu de *interpeller*) ; **dentelière** (au lieu de *dentellière*) ; **lunetier** (au lieu de *lunettier*) ; **prunelier** (au lieu de *prunellier*). (Voir Analyse 7.)

Liste des graphies rectifiées

abrègement.	cèleri.	édelweiss.	nénufar.
absout.	charriot.	embattre.	ognon.
affêterie.	chaussetrappe.	empiètement.	ossobuco.
aigüe.	chauvesouris.	évènement.	ouillère.
allègement.	chébec.	exéat.	pagaille.
allègrement.	chéchia.	exéma.	passerpartout.
allégretto.	chèvrepied.	exéquatur.	passépasse.
allégro.	chichekébab.	exigüe.	pédigrée.
ambigüe.	chowchow.	exigüité.	pêlemêle.
ambigüité.	cicérone.	exlibris.	pérestroïka
appâts.	cigüe.	exvoto.	persifflage.
apriori	cinéroman.	facsimilé.	persiffler.
arcboutant	clochepied (à).	fairplay.	persiffler.
argüer.	coincain.	faitout.	péséta.
arrachepied (d').	combattif.	fêverole.	péso
artéfact.	combattivité.	fourretout.	piéta.
assèchement.	complètement.	froufrou	pingpong.
asséner.	condottière.	fumerole.	pipeline.
assoir.	contigüe.	gagéüre.	piquénique.
autostop.	contigüité.	gêlinotte.	placébo.
autostoppeur, euse.	corole.	girole.	platebande.
barcarole.	coupecoupe.	globetrotteur.	ponch.
baseball.	couvrepied.	grigri.	porteclé.
basketball.	covergirl.	grole.	portecrayon.
bassecontre.	cowboy.	guibole.	portemine.
bassecontriste.	crèmerie.	gilde.	portemonnaie.
bassecour.	crênelage.	handball.	portevoix.
bassecourier.	crêneler.	harakiri.	potpourri
basselisse.	crênelure.	hautecontre.	pouceped.
basselissier.	crêteler.	hautelisse.	poussepousse.
bassetaille.	critérium.	hautparleur.	prêchprêcha.
bélitre.	crochepied.	hébêtement.	proscénium.
bésicles.	croquemadame.	homéo-.	prudhomme.
bizut.	croquemitaine.	hotdog.	prudhomme.
blabla.	croquemonsieur.	imbécilité.	prudhomie.
blackout.	croquemort.	imprésario.	prunelier.
bluejean.	croquenote.	innommé.	québécois.
bonhomme.	cuisseau.	interpeler	quincaille.
bouiboui.	déciller.	jeanfoudre.	quotepart.
boursoufflement.	décrecendo.	jéjunum.	rassoir.
boursouffler.	déléatur.	joailler.	recéler.
boursoufflure.	délirium trémens.	kakémono.	recépage.
boutentrain.	démiurge.	kifkif	recépée.
bouterole.	dentelière.	levreau.	recéper.
branlebas.	désidérata.	lieudit.	réclusionnaire.
braséro.	diésel.	lignerole.	référendum.
brisetout.	dissout.	linoléum.	réfréner
cahutte.	douçâtre.	lockout.	règlementaire.
candéla.	duodénum.	lunetier.	règlementairement.
		majong.	règlementation.
		mangetout.	règlementer.
		mangéüre.	relai.
		marguiller.	révolver.
		mariole.	risquetout.
		média.	rongeüre.
		méhalla.	rousserole.
		mêletout.	saccarine.
		mélímélo.	sagefemme
		mémento.	satisfécit.
		mémorandum.	saufconduit.
		millefeuille.	sconse.
		millepatte.	sècheresse.
		millepertuis.	sècherie.
		motocross.	sèneçon.
		muserole.	sènescence.

séneestre.	tirefond.
sènevè.	tocade.
sénior.	tohubohu.
séquoia.	tournedos.
sérapéum.	traintrain.
serpillère.	trémolo.
sidecar.	trole.
sombréro.	troutrou.
sorgo.	tsésé.
sottie.	vadémécum.
spéculum.	vanupied.
statuquo.	vélarium.
striptease.	véloposse.
suraigüe.	véloski.
sursoir.	vélotaxi.
tamtam.	vélum.
tapercul.	vènerie.
tavaïole.	ventail.
téléfilm.	vergeüre.
téocalli.	véto.
tépidarium.	volleyball.
terreplein.	weekend.
tirebouchon.	zarzuéla.
tirebouchonner.	

IV. - RECOMMANDATIONS AUX LEXICOGRAPHE ET CRÉATEURS DE NÉOLOGISMES

Les recommandations qui suivent ont pour but d'orienter l'activité des lexicographes et créateurs de néologismes de façon à améliorer l'harmonie et la cohérence de leurs travaux. **Elles ne sont pas destinées dans un premier temps à l'utilisateur, particulier ou professionnel, ni à l'enseignement.**

1. **Trait d'union** : le trait d'union pourra être utilisé notamment lorsque le nom composé est employé métaphoriquement : **barbe-de-capucin**, **langue-de-bœuf** (en botanique), **bonnet-d'évêque** (en cuisine et en architecture) ; mais on écrira **taille de guêpe** (il n'y a métaphore que sur le second terme), **langue de terre** (il n'y a métaphore que sur le premier terme), **langue de bœuf** (en cuisine, sans métaphore). (Voir Analyse I.)

2. **Mots composés** : quant à l'agglutination, on poursuivra l'action de l'Académie française, en recourant à la soudure dans les cas où le mot est bien ancré dans l'usage et senti comme une seule unité lexicale. Cependant, on évitera les soudures mettant en présence deux lettres qui risqueraient de susciter des prononciations défectueuses ou des difficultés de lecture (¹). (Voir Analyse 1.)

L'extension de la soudure pourra concerner les cas suivants :

a) Des noms composés sur la base d'un élément verbal suivi d'une forme nominale ou de tout (voir plus haut, liste A, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général).

b) Des mots composés d'une particule invariable suivie d'un nom, d'un adjectif ou d'un verbe ; la tendance

existante à la soudure sera généralisée avec la particules contre, entre quand elles sont utilisés comme préfixes, sur le modèle de en, sur, supra, et de la plupart des autres particules, qui sont déjà presque toujours soudées. L'usage de l'apostrophe sera également supprimé par la soudure.

Exemples : **contrechant** (comme **contrechamp**), à **contrecourant** (comme à **contresens**), **contrecourbe** (comme **contrechâssis**), **contrefeu** (comme **contrefaçon**), **contrespionnage** (comme **contrescarpe**), **contrappel** (comme **contrordre**), **entraide** (comme **entracte**), **entreligne** (comme **entrecôte**), **s'entretenir** (comme **s'entrechoquer**), **s'entredévorer** (comme **s'entremanger**), etc.

c) Des mots composés au moyen des préfixes latins : *extra, intra, ultra, infra*.

Exemples : **extraconjugal** (comme **extraordinaire**) ; **ultrafiltration, infrasonore**, etc.

d) Des noms composés d'éléments nominaux et adjectivaux devenus peu analysables aujourd'hui. Voir plus haut, liste B, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général.

e) Des mots composés à partir d'onomatopées ou similaires sur le modèle de la liste C (voir plus haut).

f) Des noms composés d'origine latine ou étrangère, bien implantés dans l'usage, employés sans valeur de citation. Voir plus haut, liste F, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général.

g) Les nombreux composés sur éléments « savants » (en particulier en o). On écrira donc par exemple : **aéroclub, agroalimentaire, ampèreheure, audiovisuel, autovaccin, cardiovasculaire, cinéclub, macroéconomie, minichaine, monoatomique, néoethique, pneumohémorragie, psychomoteur, radioactif, rhinopharyngite, téléprimeur, vidéocassette**, etc.

Remarque : le trait d'union est justifié quand la composition est libre, et sert précisément à marquer une relation de coordination entre deux termes (noms propres ou géographiques) : les relations **italo-françaises** (ou **franco-italiennes**), les contentieux **anglo-danois**, les mythes **gréco-romains**, la culture **finno-ougrienne**, etc.

3. **Accentuation des mots empruntés** : on mettra un accent sur des mots empruntés au latin ou à d'autres langues intégrés au français (exemples : **artéfact, braséro**), sauf s'ils gardent un caractère de citation (*exemple* : un **requiem**). Voir plus haut, liste G, les exemples dès maintenant proposés à l'usage général. Certains de ces mots sont déjà accentués dans des dictionnaires. (Voir Analyse 3.2 et 6 ; Règle 3 ; Graphies 6, 7.)

4. **Accentuation des mots empruntés et des néologismes** : on n'utilisera plus l'accent circonflexe dans la transcription d'emprunts, ni dans la création de mots nouveaux (sauf dans les composés issus de mots qui conservent l'accent). On peut par exemple imaginer un **repose-flute**, mais un **allume-dôme**, un **protège-âme** (Voir Analyses 3.3 et 6 ; Règle 4.)

5. **Singulier et pluriel des mots empruntés** : on fixera le singulier et le pluriel des mots empruntés conformément à la règle 7 ci-dessus. (Voir Analyse 6 ; Règle 7 ; Graphies 8, 9.)

6. **Anomalies** : on mettra fin aux hésitations concernant la terminaison **-otter** ou **-oter**, en écrivant en **-otter** les verbes formés sur une base en **-otte** (comme **botter** sur **botte**) et en **-oter** les verbes formés sur une base en **-ot** (comme **garroter** sur **garrot**, **greloter** sur **grelot**) ou ceux qui comportent le suffixe verbal **-oter** (*exemples* : **baisoter**, **frisoter**, **cachoter**, **dansoter**, **mangeoter**, comme **clignoter**, **crachoter**, **toussoter**, etc.). Dans les cas où l'hésitation est possible, on ne modifiera pas la graphie (*exemples* : **calotter** sur **calotte** ou sur **calot**, **flotter** sur **flotte** ou sur **flot**, etc.), mais, en cas de diversité dans l'usage, on fixera la graphie sous la forme **-oter**. (Voir Analyse 7, Graphie 10, 11, 12, 13.)

Les dérivés suivront le verbe (*exemples* : **cachotier**, **grelotement**, **frisotis**, etc.).

7. **Emprunts** : on francisera dans toute la mesure du possible les mots empruntés en les adaptant à l'alphabet et à la graphie du français. Cela conduit à éviter les signes étrangers (diacritiques ou non) n'appartenant pas à notre alphabet (par exemple, *â*), qui subsisteront dans les noms propres seulement. D'autre part, des combinaisons inutiles en français seront supprimées : **volapük** deviendra **volapuk**, **muesli** deviendra **musli** (déjà usité), **nirvâna** s'écrira **nirvana**, le *ö* pourra, selon la prononciation en français, être remplacé par *o* (**maelström** deviendra **maelstrom**, déjà usité) ou *oe* (**angström** deviendra **angstroem**, déjà usité, **röstis** deviendra **roestis**, déjà usité). Bien que les emplois de *gl* italien et *ñ*, *ll* espagnols soient déjà familiers, on acceptera des graphies comme **taliatelle** (tagliatelle) **paélia** (paella), **lianos** (llanos), **canyon** qui évitent une lecture défectueuse. (Voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9.)

8. **Emprunts** : dans les cas où existent plusieurs graphies d'un mot emprunté, on choisira celle qui est la plus proche du français (exemple : des **litchis**, un enfant **ouzbek**, un **bogïe**, un **canyon**, du **musli**, du **kvas**, **cascher**, etc.). (Voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9.)

9. **Emprunts** : le suffixe nominal **-er** des anglicismes se prononce tantôt comme dans **mer** (*exemples* : **docker**, **révolver**, **starter**) et plus souvent comme dans notre suffixe **-eur** (*exemple* : **leader**, **speaker**) ; parfois deux prononciations coexistent (*exemples* : **cutter**, **pull-over**, **scooter**). Lorsque la prononciation du **-er** (final) est celle de **-eur**, on préférera ce suffixe (*exemple* : **debatter** devient **débatteur**). La finale en **-eur** sera de règle lorsqu'il existe un verbe de même forme à côté du nom (*exemples* : **squatteur**, verbe **squatter** ; **kidnappeur**, verbe **kidnapper**, etc.). (Voir Analyse 6 ; Graphies 8, 9.)

10. **Néologie** : dans l'écriture de mots nouveaux dérivés de noms en **-an**, le *n* simple sera préféré dans tous les cas ; dans l'écriture de mots nouveaux dérivés de noms en **-on**, le *n* simple sera préféré avec les terminaisons suffixales commençant par *i*, *o* et *a*. On écrira donc par exemple : **-onite**, **-onologie**, **-onaire**, **-onalisme**, etc. (Voir Analyse 7.)

Remarque générale. Il est recommandé aux lexicographes, au-delà des rectifications présentées dans ce rapport et sur leur modèle, de privilégier, en cas de concurrence entre plusieurs formes dans l'usage, la forme la plus simple : forme sans circonflexe, forme agglutinée, forme en *n* simple, graphie francisée, pluriel régulier, etc.

TABLEAU SYNOPTIQUE DES CORRESPONDANCES
entre analyses, règles, graphies et recommandations

Analyses	Règles	Graphies	Recommandations
1	1	1, 2, 3	1, 2
2	2		
3.1		4,5	
3.2	3	6, 7	3
3.3	4		4
5	6		
6	7	8, 9	4, 5, 7, 8, 9
7		10, 11, 12, 13	6, 10

¹ Il y a risque de prononciation défectueuse quand deux lettres successives peuvent être lues comme une seule unité graphique, comme les lettres o et i, a et i, o et u, a et u. Exemples : génito-urinaire, extra-utérin. Pour résoudre la difficulté, la terminologie scientifique préfère parfois le tréma au trait d'union (radioisotope, sur le modèle de coïncidence). Toutefois l'Académie a estimé qu'on pouvait conserver le trait d'union en cas de contact entre deux voyelles (contre-attaque, ou contrattaque avec élision comme dans contrordre). De même elle a jugé utile le recours éventuel au trait d'union dans les mots formés de plus de deux composants, fréquents dans le vocabulaire scientifique. Par ailleurs, on rappelle que le *s* placé entre deux voyelles du fait de la composition se prononce sourd : pilosébacé, sacrosaint.

Déclaration de l'Académie française sur la «réforme de l'orthographe»

Le 16 février 2016

Déclaration de l'Académie française

Déclaration de l'Académie française sur la « réforme de l'orthographe » adoptée dans la séance du jeudi 11 février 2016

Au moment où le ministère de l'Éducation nationale décide de mettre en application les rectifications orthographiques recommandées par le Conseil supérieur de la langue française et publiées par le *Journal officiel* le 6 décembre 1990, qui serviront de référence dès la prochaine rentrée scolaire pour l'enseignement de l'orthographe dans les collèges, l'Académie française, dans sa séance du 11 février 2016, tient à rappeler la position qui a été la sienne lors de l'adoption de ces recommandations.

Par trois textes successifs, l'Académie française s'est exprimée sur ce sujet.

Dans sa séance du 16 novembre 1989, confrontée à un projet de simplification de l'orthographe, elle a adopté à l'unanimité une déclaration qui rappelait fermement son opposition à toute modification autoritaire de l'orthographe. L'Académie a réaffirmé qu'il n'appartient ni au pouvoir politique ni à l'administration de légiférer ou de réglementer en matière de langage, l'usage, législateur suprême, rendant seul compte des évolutions naturelles de la langue, qui attestent sa vitalité propre.

Sans se montrer fermée à certains ajustements ou tolérances, l'Académie s'est donc prononcée en faveur du maintien de l'orthographe d'usage, conseillant « de laisser au temps le soin de la modifier selon un processus naturel d'évolution » qui ne porte pas atteinte au génie de la langue et ne rend pas plus difficile d'accès l'héritage culturel.

Après qu'eut été constitué un groupe d'étude sur cette question au sein du Conseil supérieur de la langue française, l'Académie, sollicitée de rendre un avis, et informée des seuls principes guidant l'action de cet organisme – refus de toute imposition autoritaire de normes graphiques et sanction de l'usage pour les rectifications proposées –, a voté à l'unanimité dans sa séance du 3 mai 1990 un second texte, marquant son accord avec les lignes directrices du projet en préparation. C'est cet accord, voté en l'absence de tout texte et ne portant que sur des principes, qui est invoqué aujourd'hui comme une approbation des directives devant entrer en application dans l'enseignement secondaire à partir de la prochaine rentrée.

L'Académie s'interroge sur les raisons de l'exhumation par le ministère de l'Éducation nationale d'un projet vieux d'un quart de siècle et qui, à quelques exceptions près, n'a pas reçu la sanction de l'usage. Plus que la maîtrise de l'orthographe, défaillante, c'est la connaissance même des structures de la langue et des règles élémentaires de la grammaire qui fait complètement défaut à un nombre croissant d'élèves, comme le montrent les enquêtes internationales menées ces dernières années, qui, toutes, attestent le net recul de la France par rapport à d'autres pays européens dans le domaine de la langue.

En conclusion, pour l'Académie, il est urgent d'engager dès l'enseignement primaire le redressement souhaité par tant de nos concitoyens, en rétablissant les conditions d'une vraie transmission du savoir. Tel est l'enjeu d'une réforme véritable de notre système éducatif, qui placerait de nouveau l'acquisition et la maîtrise des connaissances au cœur de ses préoccupations, et dont des dispositions incidentes ne permettent pas de se dispenser.